



Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour
la Stabilisation en République
Démocratique du Congo

ECHOS *de la* MONUSCO



Dossier SEA



RDC :

**OBJET DE TOUTES
LES ATTENTIONS**

Multiplés visites des Nations Unies en RDC pour consolider la paix

✉ Par Charles Antoine Bambara*

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des Opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, de retour à New York, à l'issue de sa visite, le mois dernier en République démocratique du Congo (RDC) a appelé les acteurs nationaux et internationaux à se mobiliser pour remettre l'Accord du 31 décembre sur les rails. Face au Conseil de Sécurité, il a déploré la mise en œuvre "largement insuffisante" de l'Accord politique du 31 décembre 2016, censé régir la transition en cours et baliser le chemin vers les élections. Il a noté que "de consensus s'est progressivement effrité", à moins de six mois des élections, ce à quoi est venu s'ajouter les récentes déclarations du président de la CENI évoquant l'impossibilité d'organiser les élections en 2017.

L'inquiétude est donc grandissante. Ce qu'a exprimé le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC Maman Sambo Sidikou, dans un communiqué publié le 1^{er} juillet 2017. Il y disait que conformément à notre mandat, nous soutenons l'application de l'Accord signé le 31 décembre 2016, qui stipule que les élections devront être organisées avant la fin de l'année 2017. Il a également exprimé la volonté de la MONUSCO de poursuivre ses bons offices en vue de la publication, dans les meilleurs délais, du calendrier électoral conformément à la Résolution 2348.

La RDC, décidément au centre de toutes les attentions, a également reçu la visite du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence et ce, du 18 au 21 juillet. Stephen O'Brien a déclaré que "les ressources insuffisantes dont dispose la communauté humanitaire, ne lui permettent pas de fournir une réponse adéquate". Cette année, un appel de 812,5 millions de dollars US a été lancé et moins de 25 pour cent a été reçu. Aussi a-t-il invité et encouragé la Communauté internationale à ne pas abandonner les millions de personnes dans le besoin en RDC.

La semaine qui a suivi c'est une autre grande personnalité onusienne qui a fait le déplacement en terre congolaise. La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Amina J. Mohammed, lors de son séjour en République démocratique du Congo du 24 au 27 juillet, a mis l'accent sur le soutien de l'Organisation internationale notamment dans la lutte contre

les violences sexuelles et la promotion de la Femme. Pour sa première visite en RDC depuis sa prise de fonction en janvier dernier, Madame Mohammed a dit qu' "avec cette visite, les Nations Unies veulent réaffirmer leur engagement d'aider la République démocratique du Congo à trouver une issue heureuse à la grave crise sociale et politique que traverse ce pays d'Afrique centrale depuis bientôt deux ans".

L'actualité, fort chargée, en RDC, ne nous a pas empêché, dans ce numéro double de votre magazine, de réserver une large place à la question de la bonne conduite du personnel de l'ONU, venu prêter main forte aux autorités, pour l'instauration d'un état de droit, respectueux de la personne humaine. C'est ainsi que l'on a voulu sans se voiler la face, mettre le doigt sur les actes d'exploitation et d'abus sexuels. Ces actes, lorsqu'ils sont commis par le personnel des Nations Unies, compromettent le travail critique de l'Organisation dans le monde entier, mettant en jeu sa crédibilité et sa réputation.

Une nouvelle stratégie du Secrétaire général, énoncée dans son rapport publiée le 9 mars 2017. La protection des victimes d'exploitation et d'abus sexuels est notre priorité. Le Secrétaire général rencontrera personnellement les victimes pour démontrer que l'ONU sera à leurs côtés pour les soutenir. Il s'agit de mettre fin à l'impunité grâce à une transparence accrue et à un renforcement des rapports et des enquêtes. Selon les propres mots du Secrétaire général, il est temps de "dissiper les excuses et de mettre fin à l'impunité".

Le Représentant spécial des Nations Unies en RDC, Maman Sambo Sidikou a récemment déclaré : "Je fais mienne la politique de "Tolérance zéro" dictée par le Secrétaire Général et profite de toute opportunité pour m'adresser directement aux personnels sans distinction de catégories. Je ne manque jamais d'occasions pour rappeler cette disposition ainsi que les mesures prises au niveau de la mission pour la mise en œuvre de ces directives afin de les conscientiser et les décourager à ne jamais s'engager dans de tels actes". ■



*Directeur de la Division de la Communication stratégique et de l'Information publique de la MONUSCO

Sommaire

3 Point de vue

Honneur, Fierté et intégrité

4 Vie de la Mission

Amina Mohammed plaide pour la fin des violences sexuelles faites aux femmes et pour la promotion de l'égalité des genres



6 En visite en RDC, Stephen O'Brien demande des fonds d'urgence pour aider les personnes dans le besoin



7 Fermeture de cinq bases fixes au Nord Kivu pour plus de mobilité et de flexibilité

9 Actualité

Kasai : 3 experts internationaux pour une enquête approfondie

10 La MONUSCO réitère son appel pour la publication immédiate d'un calendrier électoral dans l'esprit de l'Accord du 31 décembre 2016

11 Dossier

La question de l'exploitation et des abus sexuels dans les Missions de maintien de la paix

12 Porter haut les idéaux les plus nobles de l'Organisation

13 Jean-Pierre Lacroix : "Les actes d'abus sexuels ne seront pas tolérés"

Les commentaires et avis émis dans ce magazine par des personnes étrangères à la MONUSCO n'engagent que leurs auteurs.

Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Chef de l'Unité des Publications
Aissatou Laba Toure

Rédacteur-en-Chef
Tom Tshibangu

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

Contributeurs

Jean-Tobie Okala, Sy Koumbo, Théophile Kinda, Bienfait Nzanzu, Anne Herrmann, Sophie Boudre, Alain Coulibaly, Mohd Hairi Nasir, Ange Gweny Noukou

Photographes

Michael Ali, Myriam Asmani, John Bompengo

Servir avec honneur, fierté et intégrité

✍ Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

Trois mots qui doivent faire sens pour tout personnel de l'ONU. Trois mots qui doivent dicter nos actions quotidiennes et surtout trois mots qui doivent résonner dans nos têtes à chacun de nos pas, pour chaque acte que nous posons, que l'on soit dans ou hors de la Mission.

Lors d'une rencontre entre les chargés de communication des Missions de maintien et Bureaux de consolidation de la paix de l'ONU, il y a quelques années, le coordonnateur en chef des questions d'abus et d'exploitation sexuels s'était adressé à nous pour nous parler des interdits et des cas pour lesquels l'Organisation n'acceptait aucun écart de la part de son personnel. Nous avions l'impression qu'on nous interdisait presque d'entrer en interaction avec les populations, ce que l'un d'entre nous a soulevé en ces termes on ne peut plus crus : "vous nous demandez en somme, de ne nous adresser qu'à nos collègues pour ce qui concerne les affaires de cœur et plus si affinités ?" Cela avait soulevé l'hilarité générale mais pas celle de notre formateur. Il a souligné le fait que nous ne venions pas dans les Missions pour y avoir "des affaires de cœur et plus si affinités" mais que notre devoir premier était plutôt de les éviter autant que possible car elles amoindrissaient notre capacité à nous

préoccuper de l'essentiel, c'est-à-dire "être à l'écoute des populations" et que si "affaire de cœur" il y avait, mieux valait que ce ne soit pas entre nous et ces populations que nous étions sensés servir et non "asservir".

Effectivement, il ne sert à rien de se voiler la face puisque lorsque ces "affaires" se passent entre populations et personnels des missions, il est très rare que cela soit du fait d' "un coup de foudre ravageur". Il s'agit plus, en réalité d'une relation entre "possédants et fragilisées" et le plus souvent entre hommes de pouvoir (militaires ou civils gradés) et femmes qui recherchent, sinon la sécurité financière, du moins la survie tout bonnement. Sans vouloir m'ériger en donneuse de leçon, réfléchissons un peu et voyons ce que nous avons à perdre en entretenant ce genre de relations avec les populations. D'abord et avant tout de l'énergie que l'on devait leur consacrer autrement ; ensuite des moyens financiers que l'ONU nous remet en guise de salaire qui devraient profiter à nos familles qui, dans le dénuement seraient précarisées. On ne peut pas porter secours quand soi-même on est dans l'instabilité. En entretenant des relations que l'on peut qualifier de temporaires, extra conjugales ou autres, notre santé peut s'en trouver affaiblie du fait tout simplement qu'une bonne partie des personnes que nous venons appuyer sont dans l'incapacité

matérielle de faire face aux dépenses de santé, due aux prix élevés des médicaments ou à un manque crucial d'infrastructures sanitaires ; ces problèmes de santé nous risquons de les transmettre à notre famille, une fois notre mission bouclée ou lors des périodes de repos.

J'en viens aux questions, non pas les plus graves, certes il n'y a rien de plus grave qu'une santé déficiente ; mais celles qui ont un plus grand retentissement et qui portent un coup de grâce à toutes les actions positives engrangées par une mission : les allégations de viol, violence, exploitation sexuelle, harcèlement sexuel et alimentation de réseaux de prostitution. J'allais dire : "tout cela pourquoi ?" Sommes-nous tant que cela dans une misère sexuelle, au point d'en arriver à ces extrémités et atrocités ? C'est un fait, parfois ce sont les populations qui font des appels du pied. Et alors ? Nous sommes des êtres humains dotés d'une jugeote, qui nous permet de peser le pour et le contre, de penser à ce que nous risquons de perdre, de faire perdre à notre Mission et à nos pays, à notre famille. La crédibilité dans les actions que nous menons n'est-elle pas de loin plus importante que les états d'âme de notre modeste personne ? Ceux qui pensent que non, n'ont juste pas compris le sens de leur présence dans une Mission de paix. ■



Amina Mohammed plaide pour la fin des violences sexuelles faites aux femmes et pour la promotion de l'égalité des genres

La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Amina J. Mohammed était l'hôte de la République démocratique du Congo, du 24 au 27 juillet 2017, lors de son séjour, elle a mis l'accent sur le soutien de l'Organisation internationale notamment dans la lutte contre les violences sexuelles et la promotion de la Femme.

✎ Par Jean-Tobie Okala et Sy Koumbo/MONUSCO

Pour sa première visite en RDC depuis sa prise de fonction en janvier dernier, Madame Amina Mohammed était accompagnée d'une forte délégation de seize membres comprenant, entre autres : la Directrice exécutive de l'ONU-Femmes Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles dans les zones de conflits Madame Pramila Patten ou encore l'Envoyée spéciale de l'Union Africaine pour les femmes, la Paix et la Sécurité, Verlainne-Diane Soobroydo.

Avec cette visite, les Nations Unies veulent réaffirmer leur engagement d'aider la République démocratique du Congo à trouver une issue heureuse à la grave crise sociale et politique que travers ce pays d'Afrique centrale depuis bientôt deux ans. Une crise politique doublée d'une crise humanitaire, avec quelques 7,3 millions de

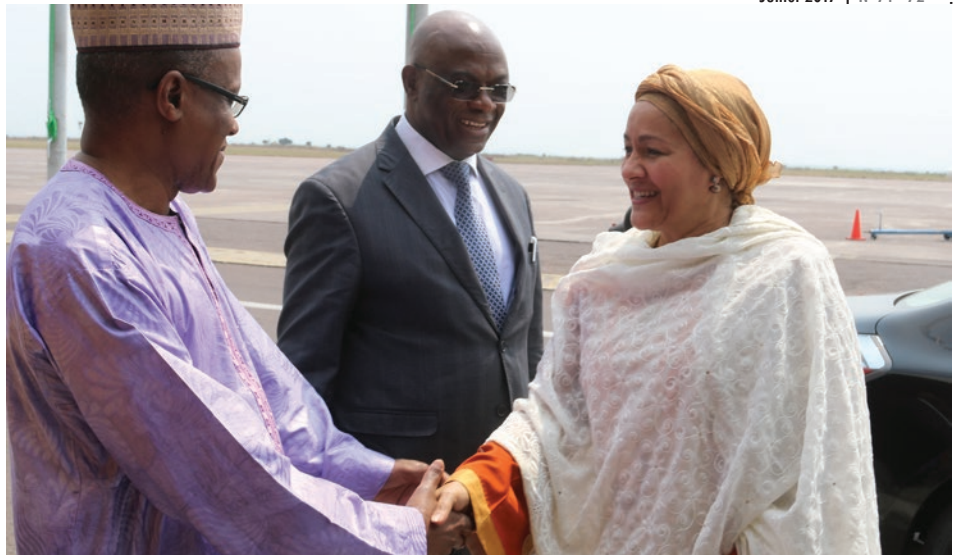
personnes affectées par les conflits armés et plus d'un million de déplacés internes.

D'ailleurs, peu après son arrivée à Kinshasa le lundi 24 juillet et à l'issue de sa rencontre avec le Ministre congolais des Affaires étrangères, Léonard She Okitundu, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU Mme Amina Mohammed a déclaré être "venue avec un message de paix et de soutien à la RDC". Elle a dit souhaiter, "dans le cadre du processus électoral en cours au Congo, voir les femmes jouer un rôle actif pour peser dans la prise de décisions".

Défis et progrès dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes

La Vice-Secrétaire générale de l'ONU a plaidé pour le renforcement de la loi sur la parité hommes-femmes, en RDC. S'exprimant le mardi 25 juillet devant la presse après une série de rencontres avec les autorités, les Ong, le Système des Nations Unies, Mme

Amina Mohammed a indiqué que cette loi permettra de mettre fin aux atrocités que subissent les femmes et les enfants à travers le pays. Elle a aussi souhaité la fin de l'impunité et des violences sexuelles envers les femmes. Toutefois, le numéro deux de l'ONU a salué les progrès réalisés dans la lutte contre les violences sexuelles en RDC. Des améliorations reconnues aussi par la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la question des violences sexuelles, Madame Pramila Patten, qui a dit apprécier, notamment, le fait que le président Joseph Kabila ait nommé Mme Jeannine Mabunda comme conseillère spéciale pour les questions de violences sexuelles. Mme Patten a cependant appelé le Gouvernement à relever les nombreux défis dans ce domaine. Dans ce sens, elle a notamment proposé la mise en place d'une loi sur la protection des victimes, sur la réparation des préjudices et sur le renforcement du système judiciaire.



Lors de son arrivée à Kinshasa, Mme Amina Mohammed accueillie à l'aéroport international de N'Djili par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC, Maman S. Sidikou

pour transmettre les voix et les expériences des femmes rencontrées, aux décideurs et aux dirigeants politiques des pays visités, ainsi qu'au Conseil de Sécurité de l'ONU et à l'Union Africaine. Ensuite, la délégation s'est rendue à la Maison de la Femme du Nord-Kivu, un centre d'encadrement socioéconomique et d'autonomisation de la Femme, où Mme Mohammed a délivré un message de solidarité aux femmes, dont la plupart ont été victimes de violences sexuelles. *"Si mes sœurs et moi nous sommes-là, c'est pour porter votre voix là où c'est nécessaire"*, leur a-t-elle lancé. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU a ensuite évoqué sa rencontre, à Kinshasa, avec le Président de la République qui lui a parlé de sa nouvelle vision du Congo, consistant à faire de ce pays un modèle de développement durable, au centre duquel sera la Femme. *"C'est ce qu'il [le président] a dit, nous allons maintenant voir ce qu'il va faire"* a plaidé Mme Mohammed. Elle a enfin insisté sur le fait que les femmes puissent

être un vecteur de changement, notamment de mentalité, afin de montrer que *"femmes comme hommes, nous sommes tous des êtres humains et que les femmes ne sont pas des personnes à violer"*.

La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies a bouclé sa mission en RDC le jeudi 27 juillet en rencontrant les femmes déplacées, hébergées au camp de Mungunga, dans la périphérie de la ville de Goma. Avec ces femmes, Mme Mohammed a eu un échange au cours duquel elles ont demandé le soutien de l'ONU pour un retour accompagné dans leurs milieux d'origine. *"Nous sommes heureuses d'avoir partagé vos préoccupations. Ce que nous avons entendu est difficile, mais nous serons votre porte-voix en dehors du Nord-Kivu et de la RDC. Nous avons pris l'engagement de faire en sorte que vous puissiez rentrer dans vos milieux d'origine, dignement et humainement. Ce n'est pas une demande, ni que de l'assistance, c'est un droit"*, a répondu Mme Mohammed. ■

Un avis partagé également par Mme Mohamed, qui a ajouté l'importance du dialogue entre le gouvernement et la femme, l'implication de celle-ci dans la politique et l'économie et la mise en œuvre de la loi y afférente.

Pour mettre fin aux violences faites à la femme, il faudrait aussi l'implication de la femme congolaise, a expliqué le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU et coordonnateur humanitaire en RDC, Mamadou Diallo. *"C'est vous qui connaissez de quoi souffrent vos sœurs, vos filles, vos familles et vos communautés. Votre implication pourra aider pour passer le message du retour à la compassion, au respect de la vie humaine, de la dignité de l'homme et de la femme"*, a souligné Mamadou Diallo, faisant référence aux femmes du Kasai, une région en proie aux violences depuis plusieurs mois.

Faire entendre les voix des femmes

A Goma, au Nord Kivu, où elle est arrivée le mercredi 26 juillet, Mme Amina Mohammed et sa délégation ont eu une séance de travail avec le Vice-gouverneur et le Comité provincial de sécurité. A l'issue de cette rencontre, elle a souligné devant la presse que cette mission se veut une plateforme



Mme Amina Mohammed échange avec une femme dans le site de déplacés de Mungunga, près de Goma

En visite en RDC, Stephen O'Brien demande des fonds d'urgence pour aider les personnes dans le besoin

Le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, a effectué une mission de quatre jours en République démocratique du Congo (RDC) du 18 au 21 juillet 2016, au cours de laquelle il a demandé au monde « de ne pas oublier la RDC, où des millions de filles, garçons, femmes et hommes souffrent de la violence, de maladies et de la malnutrition ».



M. Stephen O'Brien sur le terrain à Moni, dans la province du Tanganyika

Par OCHA/RDC

Au cours des deux jours de voyage en dehors de la capitale Kinshasa, M. O'Brien a rendu visite à certaines des communautés les plus touchées par la crise massive. Il s'est notamment rendu à Tshikapa, dans la Province du Kasai, où une année de conflit a donné lieu à de graves violations des droits de l'homme et déplacé 1,4 million de personnes à travers l'ensemble de la région du Kasai. Avec 3,8 millions de personnes déplacées, la RDC devient le pays africain le plus touché par les déplacements internes de populations. De plus, la violence qui sévit dans les cinq provinces qui forment la région du Kasai empêche des milliers d'enfants de se rendre à l'école. Alors que quelque 600 cas de violence sexuelle ont été rapportés depuis l'année dernière, un certain nombre d'écoles et de cliniques ont été transformées pour servir de refuge aux personnes déplacées.

À Tshikapa, M. O'Brien a entendu les récits effroyables de personnes déplacées qui ont perdu des membres de leur famille, leurs biens ainsi que leurs revenus depuis que la violence a éclaté dans la ville en août 2016. *“Dans le site de déplacés de Komba, j'ai rencontré la jeune Mangasa Kalone qui m'a expliqué qu'elle avait presque été brûlée vive lorsque son village a été attaqué”*, a souligné M. O'Brien.

A l'heure où les agences des Nations Unies et les ONG élargissent leur présence dans la région du Kasai, le plus haut responsable humanitaire des Nations Unies a insisté sur l'importance de garantir un accès sécurisé pour les courageux humanitaires qui font tout leur possible afin d'apporter une assistance aux personnes les plus vulnérables.

À Kalemie, dans la Province du Tanganyika située dans le sud-est de la RDC, quelque 500 000 personnes ont été déplacées par la terrible recrudescence de violence qui oppose deux communautés. M. O'Brien s'est entretenu avec les autorités provinciales sur la nécessité d'apporter aux hommes, femmes et enfants déplacés toute l'attention et la protection dont ils ont besoin jusqu'à ce qu'ils puissent décider de rentrer chez eux sans risque.

A Kinshasa, M. O'Brien a rencontré le Premier Ministre Congolais, Bruno Tshibala, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, Emmanuel Shadary, et quatre autres ministres. Il a également échangé avec des ONG, ainsi qu'avec des représentants de pays donateurs et des hauts fonctionnaires des agences des Nations Unies et de la mission de maintien de la paix, la MONUSCO.

Dans un communiqué publié dans la capitale congolaise le 21 juillet 2017, il a déclaré que *“les ressources insuffisantes dont dispose la communauté humanitaire ne lui permettent pas de fournir une réponse adéquate”*. Cette année, un appel de 812,5 millions de dollars US a été lancé mais a jusqu'à présent reçu moins de 25 pour cent du financement. Il s'agit du financement le plus bas de ces 10 dernières années. *“C'est non seulement insuffisant mais surtout inacceptable pour la communauté mondiale de ne pas répondre à cette très réelle souffrance du peuple congolais à cause du seul manque d'argent”*, at-il signalé.

Aussi a-t-il invité et encouragé la communauté internationale à ne pas abandonner les millions de personnes dans le besoin en RDC. *“Qu'attendons-nous de plus pour agir ? Je demande à nos donateurs de donner et faire plus pour financer l'appel humanitaire en vue d'empêcher que des millions de personnes vulnérables ne tombent davantage dans le chaos total”*, a insisté M. O'Brien.

“Avec les ressources nécessaires, nous pouvons sauver des vies et protéger des millions de femmes, filles, garçons et hommes les plus vulnérables de notre planète”, a conclu M. O'Brien. ■



M. O'Brien écoute le récit d'une femme déplacée à Moni, à 5 km au nord-ouest de Kalemie



Fermeture de cinq bases fixes au Nord Kivu pour plus de mobilité et de flexibilité

Dans le cadre de son changement de mode opératoire, la MONUSCO fermera, à partir du 31 juillet, cinq bases fixes, a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Maman Sidikou, dans un communiqué publié le 19 juillet. « Le nouveau dispositif opérationnel consiste à privilégier la mobilité et la flexibilité des interventions militaires. Il est en ligne avec la stratégie adoptée par le Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il comprend des patrouilles longues distances, des patrouilles de démonstrations de présence, la surveillance aérienne et un déploiement rapide en cas d'incident de sécurité », a indiqué le communiqué.

Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

La MONUSCO change donc son mode opératoire, tout en veillant à continuer à remplir son mandat, c'est-à-dire qu'elle poursuit le soutien aux autorités congolaises dans la protection des civils", déclare M. Sidikou. Ce nouveau dispositif opérationnel est déjà en application dans le Kasai, où la MONUSCO a déployé à ce jour trois compagnies, soit environ 350 hommes.

A l'occasion d'une rencontre avec le Vice-Premier ministre et Ministre de l'intérieur, Emmanuel Ramazani Shadary, à la tête d'une

délégation de la MONUSCO, M. Sidikou a annoncé qu'il s'agit de bases situées à Walikale-centre et Bunyapuri (Territoire de Walikale), à Masisi-centre et Nyabiondo (Territoire de Masisi) et à Luofu (Territoire de Lubero). MM. Sidikou et Shadary ont échangé sur les questions sécuritaires et humanitaires dans les provinces du Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika ainsi que dans les provinces du Kasai et Kasai-central. Ces provinces sont touchées par les violences causées tantôt par l'activisme des groupes armés tantôt par des conflits intercommunautaires. Pour ramener

la paix dans ces régions, le numéro un de la MONUSCO a notamment prôné le dialogue entre communautés.

La MONUSCO renforcera donc le système d'alerte précoce et veillera à l'amélioration de l'accès aux populations. "Pour assurer la meilleure efficacité de ce dispositif, il est plus important que jamais que les communautés transmettent très rapidement toutes les informations concernant la sécurité à la MONUSCO", ont précisé les autorités militaires de la MONUSCO.

Sur le plan humanitaire, les deux personnalités ont souligné la nécessité d'une collaboration "pour aider les déplacés dans ces zones à s'en sortir", a affirmé M. Sidikou qui a par ailleurs annoncé pour fin août le départ d'environ 750 Casques bleus de la RDC.

Pour corroborer ces dires, le Général Bernard Commins, Commandant adjoint de la Force de la MONUSCO dit qu'il n'est plus possible d'échapper à cette décision mais précise toutefois que la fermeture des bases n'empêchera pas la MONUSCO de remplir son mandat, celui de protéger les civils. Elle agira selon son nouveau mode opératoire qui exige plus de flexibilité et de mobilité, en cas de menace sécuritaire. Pour le Général Bernard Commins : "cette fermeture des bases est une décision importante à laquelle nous ne

saurons échapper, mais qui se traduira et qui a commencé déjà, pour nous, par un nouveau mode de fonctionnement et par un certain nombre de mesures de manière à faire en sorte que, l'absence permanente des Casques bleus de la MONUSCO, dans ces bases, ne se traduise pas par un vide sécuritaire. Notre mission prioritaire reste la protection des civils, en union étroite avec nos partenaires, nos camarades des Forces armées congolaises"

Le commandant adjoint de la force de la MONUSCO, le général Commins, a aussi affirmé le mercredi 19 juillet au cours de la conférence des Nations Unies à Kinshasa que quatre bases militaires de la MONUSCO sont déjà installées dans les provinces du Kasai et Kasai Central. Il répondait à une question sur ce que fait exactement la MONUSCO pour résoudre la situation sécuritaire dans ces provinces. "Actuellement, quatre bases fonctionnent déjà dans les Kasai. Kananga, Tshimbulu, Luiza et Bulungu. Ce sont des détachements d'un effectif réduit. L'objectif que nous avons c'est que ces détachements vont quitter un moment la zone où elles se trouvent pour élargir le périmètre de sécurité que nous avons créé", explique le général Commins. Le Commandant adjoint de la Force de la MONUSCO promet l'installation d'autres bases militaires. Et le processus a déjà commencé.

"Aujourd'hui est arrivé à Tshikapa un nouveau détachement. Et ce détachement est le précurseur d'un autre plus important. Nous souhaitons ouvrir deux bases dans la région du Kasai : Tshikapa et une autre région à déterminer. Ensuite, nous avons un autre détachement qui est arrivé à Mbuji-Mayi et qui va préparer une position supplémentaire.



Le général Bernard Commins explique à la presse le nouveau dispositif opérationnel de la Force

Nous sommes aujourd'hui à 4, ça sera 6 bientôt. Il sera difficile d'aller plus loin. Mais nous serons mobiles et présents", promet le général Commins.

Il faut enfin signaler que la section des Affaires civiles de la Mission a conduit de récentes visites d'évaluation sur les terrains concernés. Cela a permis d'avoir des échanges avec les populations sur les mesures à mettre en place conjointement avec les autorités locales pour assurer leur sécurité. Les voies de communication et les réseaux de télécommunications ont été ciblés pour être améliorés afin de permettre au système d'alertes précoces, mis en place avec les communautés de fonctionner pleinement.

Le chef du bureau des Affaires civiles de la MONUSCO à Goma, Abdou Diacko, assure que des "mesures" ont été prises pour la protection des civils, "dans toutes ces bases qui ferment, nous avons ce que nous appelons comités locaux de protection. Ce sont des hommes et femmes de bonne volonté intéressés par la protection de leurs communautés que nous avons formés. Tous ont des numéros liés à des bases militaires onusiennes", a expliqué M. Diacko. "Il est très important d'inviter les communautés à continuer à nous informer à temps. Plus la MONUSCO est informée à temps, plus l'intervention est beaucoup plus rapide et importante", ajoute le chef du bureau des affaires civiles de la Mission à Goma. ■



Echange avec les populations

Kasaï

3 experts internationaux pour une enquête approfondie

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a annoncé dans un communiqué publié le mercredi 26 juillet, la nomination de Bacre Ndiaye (Sénégal), Luc Côté (Canada) et Fatimata M'Baye (Mauritanie) comme experts internationaux sur la situation dans la région du Kasaï, en République démocratique du Congo. Bacre Ndiaye assumera les fonctions de président de l'équipe d'experts, qui aura pour tâche essentielle de mener une enquête approfondie sur les allégations de violations et d'abus graves des droits de l'Homme.

✂ Par Tom Tshibangu/MONUSCO



Bacre Ndiaye

L'ONU y a recensé une quarantaine de fosses communes. L'Eglise catholique a enregistré plus de 3 000 morts. Il sied de rappeler aussi que deux experts onusiens ont été sauvagement assassinés dans cette région alors qu'ils y enquêtaient sur les massacres de civils et autres violations des droits de l'Homme.

L'équipe d'experts est notamment chargée *"de collecter et de préserver les informations et de déterminer les faits et les circonstances sur les allégations de violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans la région du Kasaï conformément aux normes et aux pratiques internationales, tout en assurant la protection de toutes les personnes qui collaboreront avec l'équipe, en coopération avec le gouvernement de la République démocratique du Congo,*



Luc Côté

La région du Kasaï fait face à des violences meurtrières depuis l'année passée. Plusieurs centaines de civils ont y perdu la vie dans les affrontements opposant la milice Kamuina Nsapu aux forces de sécurité congolaises.

La création de l'équipe d'experts internationaux sur le Kasaï a été mandatée par une Résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Dans cette résolution du 22 juin, le Conseil des droits de l'Homme s'était déclaré vivement préoccupé par les informations faisant état d'une vague de violence, de violations et d'abus graves et flagrants des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire dans la région du Kasaï.



Fatimata M'Baye

notamment en facilitant les visites et l'accès au pays, aux sites et aux personnes".

La résolution adoptée en juin demande, en outre, aux experts de *"transmettre les conclusions de l'enquête aux autorités judiciaires de la République démocratique du Congo, afin d'établir la vérité et de faire en sorte que tous les auteurs de ces crimes lamentables rendent des comptes aux autorités judiciaires de la République démocratique du Congo".*

Le Haut-Commissaire Zeid fera une présentation orale sur la situation dans la région du Kasaï au Conseil des droits de l'Homme, à l'occasion de sa 37^{ème} session en mars 2018. Un rapport complet sur les conclusions de l'équipe sera présenté en juin de la même année, à l'occasion de la 38^{ème} session du Conseil. ■



pour remettre l'Accord du 31 décembre 2016 sur les rails. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que cet Accord "a tracé les contours de la transition en cours", en vue de la tenue des élections à la fin 2017. Il a notamment relevé le fait que le Rassemblement des Forces politiques et sociales acquises au changement s'est désolidarisé des arrangements politiques récents, destinés à mettre en œuvre l'Accord. Tout comme le Représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en RDC, il appelle les congolais à s'unir.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies estime que l'Accord de la Saint Sylvestre offre une feuille de route réaliste pour la tenue d'élections pacifiques et démocratiques

La MONUSCO réitère son appel pour la publication immédiate d'un calendrier électoral dans l'esprit de l'Accord du 31 décembre 2016

Les élections en RDC auront-elles lieu selon l'Accords du 31 décembre après l'annonce faite le 7 juillet 2017 par le président de la CENI sur l'impossibilité de tenir des élections avant la fin de l'année 2017? C'est la question que tout le monde se pose, suite à cette déclaration qui suscite beaucoup de réactions. L'opposition rejette cette déclaration et le Rassemblement proche de Tshisekedi parle même d'une déclaration de guerre.

✉ Par Théophile Kinda/MONUSCO

La Communauté internationale dans son ensemble s'interroge et se dit préoccupée au regard du climat politique, des exactions commises par les différents groupes armés dans le Sud et Nord Kivu. Ajouté à cela, la situation dans les provinces du Kasai qui reste toujours très tendue avec de nouvelles découvertes de fosses communes, amenant le total à 80 fosses selon le Bureau Conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme. Le nombre des déplacés est en nette augmentation d'au moins 26%. On estime aujourd'hui à environ 1.300 000 le nombre de déplacés pour les provinces du Kasai.

En tant que partenaire privilégié du gouvernement, les regards sont tournés vers la MONUSCO pour avoir sa position face à cette situation politique et économique difficile que traverse le pays. La déclaration du président de la CENI vient augmenter le doute des congolais et de la Communauté internationale quand à la possibilité

d'organiser des élections paisibles et crédibles selon l'Accord du 31 décembre 2016.

La MONUSCO pour sa part prend note des déclarations du président de la CENI et rappelle que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Maman Sidikou, dans un communiqué de presse publié le 1^{er} juillet 2017, disait que conformément à son mandat, la MONUSCO soutenait l'application de l'Accord signé le 31 décembre 2016, qui stipule que les élections devront être organisées avant la fin de l'année 2017. Il a également exprimé la volonté de la MONUSCO de poursuivre ses bons offices, en vue de la publication, dans les meilleurs délais, du calendrier électoral, conformément à la Résolution 2348.

Le mardi 11 juillet devant le Conseil de Sécurité, le Secrétaire général adjoint de l'ONU, chargé des Opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, lui a emboîté le pas en appelant les congolais à se mobiliser

en République démocratique du Congo (RDC). Dans une déclaration faite le mercredi 26 juillet à New York, il dit constater avec inquiétude la "lenteur des progrès réalisés dans l'application de l'Accord du 31 décembre 2016". Le Conseil de sécurité réaffirme que la mise en œuvre effective, rapide et opportune de l'Accord est essentielle à un processus électoral crédible, à la paix et à la stabilité de la République démocratique du Congo.

La mise en œuvre de cet Accord devra aussi "appuyer la légitimité des institutions de transition", ajoute le communiqué de l'ONU. Selon elle, les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif du 31 décembre, sont à la base de la dégradation des conditions de sécurité, en particulier dans la région du Kasai, ainsi qu'à l'augmentation des violations des droits de l'Homme, des atteintes à ces droits et des violations du droit International humanitaire dans le pays. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité demande la publication rapide du calendrier électoral, ce qui clarifierait les délais et les étapes à venir et permettrait aux partenaires de mieux définir le type d'assistance à fournir. Malgré les difficultés budgétaires auxquelles la RDC fait face, le Conseil rappelle au gouvernement-conformément à la promesse faite par les autorités congolaises de financer les élections- qu'il est indispensable que les fonds promis à cette fin soient versés aux dates prévues afin que les opérations électorales se déroulent dans les délais fixés. ■



La question de l'exploitation et des abus sexuels dans les Missions de maintien de paix

L'ONU attend de tous les membres du personnel des Missions de paix qu'ils se conforment aux normes de comportement les plus strictes et qu'ils se conduisent à tout moment de façon professionnelle et disciplinée. Le personnel civil et militaire sur le terrain doit: respecter les lois, les coutumes et pratiques locales; traiter les habitants du pays hôte avec respect, courtoisie et considération; être impartial, intègre et agir avec tact. De façon tout à fait regrettable, il y a eu des allégations d'errements de la part de certains membres du personnel d'opérations de maintien de la paix. Aussi l'ONU et ses États Membres font-ils le nécessaire pour que toutes les allégations crédibles fassent l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures appropriées soient adoptées lorsque de telles allégations sont confirmées.

✎ Par Bienfait Nzanzu Mwirawangi, Anne Herrmann et Tom Tshibangu/MONUSCO

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a publié il y a quelques mois un rapport sur les mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle approche, qui définit sa nouvelle stratégie pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Le règlement de l'ONU interdit toute relation sexuelle avec une prostituée ainsi qu'avec une personne de moins de 18 ans. Il décourage également vivement les relations avec les bénéficiaires de l'assistance de l'ONU (c'est-à-dire avec toute personne qui reçoit des vivres, un logement, ou une autre forme d'aide à la suite d'un conflit, d'une catastrophe naturelle, d'une autre crise humanitaire ou dans un contexte de développement).

L'ONU a élaboré une triple stratégie pour prévenir et réprimer toutes les formes de conduite incorrecte, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles :

- par la prévention des conduites inappropriées;

- par l'application des normes de conduite de l'ONU;
- et par des mesures de correction.

Cette stratégie est mise en œuvre de différentes façons :

- par la formation : les questions liées à la déontologie et à la discipline sont une composante essentielle de la formation dispensée tant, avant le déploiement, qu'après la prise de fonctions. Ces programmes sont obligatoires pour tous les membres du personnel civil, policier et militaire;
- par la réalisation de campagnes de sensibilisation dans le pays hôte;
- par l'application de normes de conduite clairement définies, comme : *"Les dix règles du Code de conduite personnelle, applicables aux Casques bleus de l'ONU"*, introduites en 1998;
- par l'ouverture d'enquêtes et de mesures disciplinaires : l'ONU mène des investigations quant aux actes commis par son propre personnel. Lorsque des

allégations de mauvaise conduite de la part de militaires ou de policiers sont confirmées, l'ONU peut alors rapatrier les intéressés et leur interdire de participer à d'autres opérations de maintien de la paix. Les sanctions disciplinaires et autres mesures judiciaires relèvent de la responsabilité de l'État dont sont issus les intéressés.

Il faut savoir que l'ONU applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Il faut savoir enfin que l'ONU se fait un devoir de fournir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres de son personnel.

Tous ces aspects de la lutte farouche que mène l'ONU pour mettre fin aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont abordés dans ce dossier, élaboré en étroite collaboration avec l'Equipe de Conduite et Discipline de la MONUSCO et le point focal SEA basé au Quartier Général de l'ONU à New York. ■

Porter haut les idéaux les plus nobles de l'Organisation

Le Secrétaire général a publié il y a trois mois un rapport sur les mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; une nouvelle approche lancée dans un rapport le 9 mars 2017 avec des recommandations dans quatre domaines à savoir : «faire des droits et de la dignité des victimes notre priorité; s'attacher à mettre fin à l'impunité des coupables de crimes et d'agressions ; s'appuyer sur l'expérience et l'avis des victimes, de la société civile, des populations locales et d'autres acteurs concernés pour renforcer et améliorer notre action ; et : informer et partager les bonnes pratiques pour mettre fin à ce fléau », précise-t-il.

Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

Selon Monsieur Guterres, de nouveaux mécanismes seront mis en place pour faire respecter la politique des lanceurs d'alerte et pour protéger les membres du personnel qui rendront compte de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les hauts responsables recevront des instructions, dans l'ensemble du système, pour faire parvenir des lettres formelles à leurs organes directeurs, assurant que toutes les allégations ont été rapportées et que des actions appropriées ont été prises.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans un message vidéo : *"L'immense majorité des troupes et du personnel de l'ONU font leur travail avec fierté, dans la dignité et dans le respect des populations qu'ils aident et qu'ils protègent, bien souvent dans des conditions difficiles et dangereuses et au prix de nombreux sacrifices personnels. Pourtant, notre Organisation continue de faire face au fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et ce en dépit des efforts importants faits depuis de nombreuses années pour remédier au problème. Il nous faut changer de stratégie".*

Nouvelle stratégie

La stratégie du Secrétaire général contient des recommandations dans quatre domaines : faire des droits et de la dignité des victimes notre priorité ; s'attacher à mettre fin à l'impunité des coupables de crimes et d'agressions ; s'appuyer sur l'expérience et l'avis des victimes, de la société civile, des populations locales et d'autres acteurs

concernés pour renforcer et améliorer notre action et enfin, informer et partager les bonnes pratiques pour mettre fin à ce fléau.

Mécanismes en place

De nouveaux mécanismes seront mis en place pour mieux écouter les lanceurs d'alerte et pour encourager et protéger les membres du personnel qui rendront compte de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les hauts responsables recevront des instructions, dans l'ensemble du système, pour faire parvenir des lettres formelles à leurs organes directeurs, assurant que toutes les allégations ont été rapportées et que des actions appropriées ont été prises. En amont des recrutements, une vérification préalable sera effective et l'extension de contrats existants sera précédée par un contrôle évidemment des états de service mais aussi des comportements à l'endroit des populations. Tout acte indigne noté sera sanctionné et un système sera mis en place pour s'assurer que les individus dont les contrats auront été rompus dans une entité du système, du fait d'allégations démontrées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ne seront pas employés à nouveau par une autre entité du système des Nations Unies. Enfin, toutes les personnes assignées à des activités des Nations Unies sur le terrain devront porter la carte "Aucune excuse" qui rappelle nos règles et les procédures pour rendre compte d'allégations. Une nouvelle attestation annuelle écrite sera développée pour tous les

employés, qui confirmeront qu'ils ont bien lu et compris le Code de conduite des Nations Unies et les conséquences en cas de non-respect de ce Code. La formation sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sera obligatoire pour toutes les catégories de personnel, à l'échelle du système.

Equilibre Genre

Il est à noter, comme cela est confirmé par les données disponibles dans ce rapport, la grande majorité des victimes d'exploitation et d'abus sexuelles sont des femmes et des filles. Le Secrétaire général est convaincu que l'augmentation du nombre de femmes participant aux activités des Nations Unies, notamment sous l'uniforme, aidera grandement les efforts des Nations Unies pour prévenir et répondre aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles – qui trouvent leurs racines profondes dans le déséquilibre entre les genres et la discrimination. Les Nations Unies doivent, avant tout, faire plus pour promouvoir l'émancipation des femmes et la représentation équilibrée des sexes.

Le Secrétaire général appelle toutes les parties à atteindre ces objectifs ensemble. *"Engageons-nous dans ce combat pour toutes celles et ceux qui comptent sur l'ONU pour leur apporter l'aide et la protection indispensables à leur survie, mais aussi pour les dizaines de milliers de membres du personnel de l'ONU qui, partout dans le monde, viennent en aide aux populations avec courage et portent haut les idéaux les plus nobles de l'Organisation".* ■

Jean-Pierre Lacroix : “Les actes d’abus sexuel ne seront pas tolérés”



Le Secrétaire général adjoint en charge des Opérations de Maintien de la Paix a dit, dans un message envoyé à tout le personnel, combattre au plus haut point les actes d’exploitation et d’abus sexuels.

Jean-Pierre Lacroix regrette d’abord que : *“lorsque nos soldats de la paix, en uniforme et civils, commettent ces actes horribles, cela trahit nos valeurs et nos principes. Cela affecte notre capacité à remplir nos mandats. Ces actes, bien que commis par quelques-uns seulement, ternissent les réalisations de tous. Cela met également en péril l’avenir du maintien de la paix. Surtout, cela met en danger les personnes mêmes que nous sommes censés protéger”*.

Ces actes, pour lui ne peuvent en aucun cas être tolérés. Aussi, préconise-t-il *“pour mettre fin à ce fléau, afin que nous puissions*

continuer de nous concentrer sur notre véritable but en tant que Casques bleus de l’ONU, nous avons besoin de l’engagement de chacun de nous. Nous sommes déterminés à prendre des mesures sévères à l’encontre de ceux qui se rendent coupables de ces actes horribles.

Il recommande à tous de s’engager dans cette lutte : *“en jouant le rôle de modèle en toutes circonstances, au sein dans la communauté dans laquelle vous travaillez ; en suivant le programme de formation en ligne ; en connaissant les règles et règlements et en portant la carte “Aucune excuse !”*.

D’autres part, il n’est plus question de

passer sous silence ces actes. Aussi informe-t-il que

“des systèmes sont en place permettant aux victimes, aux témoins ou à toute personne en dehors de l’ONU, de signaler de façon anonyme une allégation par l’intermédiaire de nos collègues de l’Equipe de Conduite et Discipline et leurs partenaires sur le terrain. Votre collaboration est importante pour rendre justice aux victimes”.

Tout en comptant sur le soutien total du personnel des Missions, il l’exhorte à se rappeler de ce qui le pousse à servir sous le drapeau de l’ONU. ■

PREVENTION, FORMATION, REPRESSON, MESURES CORRECTIVES ET TRANSPARENCE

5 Actions pour un même combat "Zero cas" de SEA

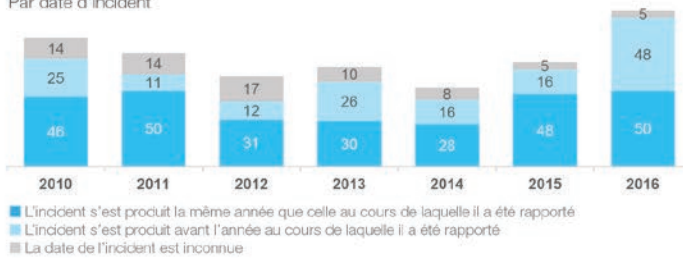
Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels

VUE D'ENSEMBLE

En 2016, 103 allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été rapportées dans les missions de l'ONU. 47 % d'entre elles sont relatives à des incidents survenus avant 2016.

ALLÉGATIONS D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS

Par date d'incident



SUR 103 ALLÉGATIONS EN 2016

- 50%** à la MINUSCA (52 allégations, 65 % des cas survenus avant 2016)
- 18%** à la MONUSCO (19 allégations, 32 % des cas survenus avant 2016)
- 32%** dans 12 autres missions (32 allégations)

PREVENTION

CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS

Pour s'assurer que seules les personnes possédant les plus hautes qualités d'intégrité et de professionnalisme soient recrutées, l'ONU vérifie les antécédents des individus pour la période correspondant à celle de leur service au sein d'une mission de l'Organisation.

Année	Moyenne mensuelle du personnel faisant l'objet d'une vérification des antécédents	Nouvelles catégories de personnel soumises au contrôle
2008	N/A	Personnel civil international
2013	208	Officiers militaires Officiers de police Volontaires des Nations Unies
2016	2270	Personnel civil recruté sur le plan national Consultants et sous-traitants Contingents militaires Unités de police constituées

En 2017, en moyenne > 8,000 membres du personnel ont fait l'objet d'une vérification des antécédents chaque mois

- ✓ Depuis 2015, les pays qui fournissent des contingents et des forces de police doivent certifier que les individus déployés n'ont pas commis, ni ne sont soupçonnés d'avoir commis des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire international, ni n'ont été repatriés d'une opération de l'ONU pour des raisons disciplinaires.

FORMATION OBLIGATOIRE

L'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels est une composante essentielle de la formation de toutes les catégories de personnel tant avant leur déploiement qu'après leur arrivée dans la mission.



- ✓ Le DAM/DOMP met à la disposition des pays qui fournissent des contingents et des forces de police du matériel de formation sur la déontologie et la discipline, y compris sur l'exploitation et les abus sexuels afin d'assurer leur formation avant le déploiement.

RÉPRESSION

TRANSPARENCE

Les informations fournies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été multipliées au fil des années, témoignant du ferme engagement du DAM/DOMP de renforcer la transparence dans ce domaine.

<p>Eventail des informations fournies dans le rapport du SG sur les mesures spéciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Nombre d'allégations par mission et par catégorie de personnel + Année correspondante uniquement 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Type d'allégation, âge de la victime <p>Contenu ajouté au site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Section de données sur le Groupe déontologie et discipline + Mises à jour mensuelles 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Oui enquête + Résultat de l'enquête + Mesures prises par l'ONU et les pays qui fournissent des contingents et des forces de police + Demandes en reconnaissance de paternité + Annexe : état des allégations à partir de 2010 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Nationalité + Mesures intérimaires + Description des allégations + Résultat des demandes en reconnaissance de paternité + Détail des mesures prises par le pays qui fournit des contingents et des forces de police + Responsabilité pénale <p>Contenu ajouté au site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Table détaillée, mise à jour quasiment en temps réel 	<p>Nouvelle présentation du site internet sur la conduite et la discipline dans les missions de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Meilleure structure de site + Section et analyse de données plus exhaustive + Fonction de recherche améliorée + Ligne du temps interactive + Mécanisme de communication de rapports <p>conduct.unmissions.org</p>
2007	2010	2013	2016	2017

- ✓ En 2016, les Nations Unies ont fourni un document type de signalement de cas aux États Membres pour étoffer et préciser les conditions y relatives dans le cadre des processus d'enquête et de responsabilisation.

CONDUITE ET DISCIPLINE | MARS 2017

ENQUÊTES

Il est capital que les enquêtes relatives aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels soient menées en temps utile et de façon approfondie.

TEMPS MOYEN POUR DÉSIGNER DES ENQUÊTEURS NATIONAUX (EN JOURS)



- ✓ Depuis 2015, certains pays qui fournissent des contingents choisissent de mener les enquêtes conjointement avec les officiers du BSCI de l'ONU présents dans leur contingent.
- ✓ Certains pays qui fournissent des contingents ont déjà intégré des enquêteurs nationaux dans leurs contingents.

DURÉE MOYENNE DES ENQUÊTES (EN JOURS)



- ✓ Le Secrétaire général a imposé un délai de 6 mois pour mener toutes les enquêtes. Pour les cas graves, ce délai est raccourci à 3 mois.

PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

L'ONU et ses États Membres s'engagent à prendre des mesures décisives pour faire respecter nos valeurs communes et établir la responsabilité des uns et des autres en cas de violation de ces valeurs

AUGMENTER LE TAUX DE RÉPONSE DES ÉTATS MEMBRES



RENFORCER LES MESURES DE RESPONSABILISATION DES CIVILS



MESURES CORRECTIVES

AIDE AUX VICTIMES

Depuis 2007, l'appui et l'assistance fournis par l'ONU aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels ont été renforcés par des politiques et mécanismes robustes et par la coordination entre les organismes de l'ONU, les ONG et les États Membres.

2007	2009	2016		2017 (en cours)
Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Protocole ADN établi (2014)	Base de données du suivi de l'aide aux victimes
	Les acteurs de l'ONU et les ONG doivent prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels et fournir un appui aux victimes	Les acteurs de l'ONU et les ONG doivent prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels et fournir un appui aux victimes	Programme intermédiaire d'aide aux victimes communiqué aux missions	
	Responsabilités en matière d'exploitation et d'abus sexuels incluses dans la définition d'emploi de Coordonnateur résident	Responsabilités en matière d'exploitation et d'abus sexuels incluses dans la définition d'emploi de Coordonnateur résident	Victimes avisées des résultats des enquêtes	
	Guide sur la stratégie d'aide aux victimes	Guide sur la stratégie d'aide aux victimes	Les États Membres identifient les référents sur les questions de paternité	
		Mécanismes communautaires de réception des plaintes (ONU, ONG, communautés locales)	Protocole d'aide aux victimes pour le système de l'ONU	
		Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux victimes	Aide immédiate aux victimes financée par les budgets des missions	

CHIFFRES CLÉS DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'AIDE AUX VICTIMES

\$436,120 donnés au fonds d'affectation spéciale par le Japon, la Norvège, l'Inde, le Bhoutan, Chypre

\$49,566 Reçus des paiements retenus (suspendus auparavant)

VUE D'ENSEMBLE DE L'AIDE AUX VICTIMES EN 2016

74% ont reçu de l'aide (médicale, psychologique, juridique, etc.)

10% n'ont pas voulu d'aide

16% victimes inconnues ou non localisées



Le Secrétaire général adjoint à l'Appui aux Missions et Chef du Département de l'Appui aux missions, Atul Khare, lors d'une visite en RDC

Un sens des responsabilités plus élevé de la part de et en partenariat avec les Etats Membres

De l'avis général, les bataillons qui composent les forces des Missions de Maintien de la Paix, puisqu'ils sont les plus indexés dans les allégations d'exploitation et d'abus, doivent faire l'objet d'une sensibilisation, bien avant de toucher le sol du lieu de leur déploiement. Il est donc clair que dans la recherche de solutions pour une diminution drastique des cas d'abus sexuel, le rôle des Etats membres est crucial. C'est ce que relève le Secrétaire général adjoint à l'Appui aux Missions et Chef du Département de l'Appui aux missions, Atul Khare avec justesse.

“**M**ettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels est une bataille difficile. Nous nous battons tous les jours au Siège, dans les missions, dans nos bureaux de terrain. Notre engagement est encore plus fort. Sous la direction du Secrétaire général, nous nous appuyons sur les actions et mesures décisives que nous avons prises au cours des dernières années. Les victimes d'exploitation et d'abus sexuels sont au cœur de notre réponse. Nous sommes déterminés à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, et ce en coopération avec les collègues du système des Nations Unies. Nous tablons également sur notre partenariat avec les États membres afin de mener des enquêtes rapides et veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes, qu'ils soient membres civils ou en uniforme”, a déclaré le Secrétaire général adjoint à l'Appui aux missions.

Il rappelle que le travail se fait “en partenariat sincère avec les Etats Membres pour amener les auteurs à répondre de leurs actes. Au cours des dernières années, nous

avons constaté un sens des responsabilités plus élevé de la part de et en partenariat avec les Etats Membres. A titre d'exemple, l'année dernière, sur les 11 allégations appuyées par des preuves impliquant le personnel militaire, nous avons vu les Etats Membres fixer cinq peines d'emprisonnement en attendant la conclusion de six autres. Nous avons également constaté, au fil des ans, une plus grande transparence de la part de l'ONU, dans la transmission des données et des informations sur les allégations et les actions menées par l'ONU et les Etats Membres”, a également souligné Atul Khare.

Pour lui: “Chaque allégation d'exploitation et d'abus sexuels sans exception commise par le personnel de l'ONU, militaire ou civil, est épouvantable. Tout le monde, nous en particulier, est conscient des faiblesses du système. Nous sommes convaincus que nous avançons dans la bonne direction, plus particulièrement, en ce qui concerne la nouvelle approche du Secrétaire général. L'amélioration de l'assistance fournie aux victimes, qui sont au cœur de notre réponse est capitale.

le Chef du Département de l'Appui aux



Missions signale par ailleurs “vouloir que justice soit rendue à toutes les victimes de ces actes horribles. Et de conclure : “Aujourd'hui, nous sommes plus transparents que jamais dans la mise à disposition de données et d'informations sur les allégations et les mesures prises par l'ONU et les États membres. Ceci est essentiel pour mettre fin à l'impunité”, a-t-il poursuivi, avant de prier le personnel à prendre part à cette belle dynamique, afin de rendre l'ONU exempte d'actes qui la déshonorent. ■

Abus et exploitations sexuels

La MONUSCO à la pointe du combat !

La question des abus et exploitations sexuels, à la MONUSCO, c'est l'affaire de l'Unité de Conduite et discipline. Assurer la surveillance de la conduite et de la discipline dans la Mission et fournir des orientations générales sur la question ; conseiller la direction de la mission sur la politique, les procédures et les lignes directrices liées à la mauvaise conduite ; identifier les leçons apprises et les pratiques optimales pour redresser la mauvaise conduite ; développer, mettre en place et contrôler l'application durable des politiques liées à la mauvaise conduite ; donner des conseils sur les politiques et développer des mesures préventives pour combattre l'Exploitation des Violences Sexuelles ; développer et mettre en œuvre des programmes d'échanges avec la communauté visant les autorités locales, les membres de la société civile, les agences des Nations Unies, les ONG internationales et le personnel de la MONUSCO : voilà résumées les tâches de l'Unité de Conduite et Discipline, sous la houlette du Chef de l'Equipe, Madame Adama Ndao, qui a bien voulu, pour les besoins de ce dossier sur les Abus et exploitations sexuels, répondre aux questions de Tom Tshibangu.



D'abord que faut-il entendre par SEA (Sexual Abuse and Exploitation)?

Le terme se traduit en français par "Atteintes/abus et Exploitations Sexuels". Les SEA constituent l'une des pires formes de violation des normes des Nations Unies et des principes juridiques internationaux universellement reconnus. Elles font l'objet d'un bulletin spécifique du Secrétaire Général, le ST-SGB 2003/13 et sont formellement interdits. Cette interdiction s'applique à toute personne qui travaille sous la bannière de notre Organisation. Est considéré comme "exploitation sexuelle" le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'une situation de vulnérabilité, d'une position d'autorité ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, notamment en vue d'en tirer des avantages pécuniaires, sociaux ou politiques. On entend par « atteinte sexuelle

» tout contact de nature sexuelle imposé par la force ou sous la contrainte (le viol par exemple), ou à la faveur d'un rapport inégal. Il s'agira donc des contacts sexuels non consentis, des relations de nature sexuelle avec les mineurs (personne âgée de moins de 18 ans), quand bien même l'âge réel de l'enfant était inconnu au moment des faits; mais cela concerne aussi toute activité sexuelle avec une personne irresponsable, quel que soit son âge.

Comment se présente la problématique de l'exploitation et des abus sexuels?

Les SEA dérivent d'une relation entre deux individus dans leur vie privée. Deux individus avec deux statuts différents dans une zone géographique qui sort d'un conflit avec une violence résiduelle, latente ou aléatoire. D'un côté il y a une personne vulnérabilisée par des années de souffrance, d'errance,

de destruction des repères naturels et institutionnels et en face vous avez un membre de la MONUSCO, déployé dans le cadre d'un mandat de protection des civils. Le premier manque de tout et est sujet à notre protection et assistance et le second arrive avec ressources, moyens et techniques nécessaires pour contribuer à exécuter le mandat qui lui est confié. Dans le cadre de ses différentes activités, quel que soit son statut (civil, militaire, policier) et sa fonction, il sera amené d'une manière ou d'une autre, à travailler, interagir, voire vivre avec cette population pour assurer cette protection. Ceci apporte forcément des résultats fructueux et visibles obtenus grâce à des relations professionnelles de qualité, pour le seul bénéfice de la population. Mais il arrive que des relations personnelles puissent se développer entre nos personnels et des membres de cette population locale,



entraînant ainsi des conséquences parfois regrettables des deux côtés. La situation devient extrêmement pénible lorsque qu'un enfant naît de cette relation. Ce sont souvent des enfants qui ne pourront jamais connaître leurs pères biologiques et seront obligés de vivre une frustration identitaire et/ou une blessure profonde durant toute leur existence.

Face à la persistance de cas d'exploitation et d'abus sexuels de la part de quelques membres du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU a décidé en mars dernier de renforcer le dispositif de protection contre les SEA, en édictant une nouvelle stratégie ? Pouvez-vous nous en donner les grandes lignes ?

Il s'agit d'un renforcement des mesures de prévention, avec des actions sur 4 points : responsabilisation des auteurs et des pays impliqués, renforcement des mécanismes de dénonciations, réduction du temps et transparence dans traitement des plaintes, prise en charge immédiate et protection des victimes. Ainsi en Mars 2016, le Conseil de Sécurité a adopté une Résolution spéciale (la 2272) qui approuvait ainsi des séries de mesures pour prévenir et combattre les actes d'exploitation et atteintes sexuelles commis par les soldats de la paix des Nations Unies. Son objectif est de faire la différence pour les victimes, en leur assurant protection et soutien, d'une part, et d'exiger une impunité

zéro, en mettant l'accent sur le fait que la reddition de comptes est une responsabilité partagée exigeant une action des États Membres d'autre part. Il était nécessaire de s'engager avec les pays contributeurs des troupes impliqués afin de garantir une réponse cohérente et faire droit aux victimes. Parmi les mesures nouvelles prises dans le cadre de la 2272, nous pouvons citer entre autres : (1) la suspension de tous paiements liés au déploiement d'un personnel objet d'une plainte de SEA ; (2) la possibilité de rapatrier tout un contingent militaire ou de police lorsqu'il existe des preuves crédibles et évidentes de cas de SEA commises par des membres de l'unité ou lorsque le pays concerné n'a pas pris les mesures et dispositions adéquates. (3) L'activation d'une équipe spéciale qui assistera la Mission pour recueillir et conserver les éléments de preuve en prévision des enquêtes en tenant en compte la sûreté, la sécurité et la confidentialité des données des victimes.

Y a-t-il une politique spécifique en place au sein de la MONUSCO pour faire face à ce problème ? Et concrètement, quelles actions, méthodes ou mécanismes utilisez-vous pour prévenir les SEA ?

La MONUSCO a fait sienne la politique édictée par l'Assemblée générale ainsi que la politique de "Tolérance Zéro" du Secrétaire General, en adoptant un "Code de conduite" spécifique et des dispositions particulières,

applicables aux personnels en uniforme tels que les militaires et policiers. Ainsi, nous avons des dispositions internes qui incluent les termes de notre mandat, mais aussi les dispositions comprises dans les Conditions d'Engagements de nos troupes : (1) de la protection des civils et de (2) lutte contre l'impunité des auteurs de toutes formes de violences y compris les violences basées sur le genre notamment les violences sexuelles. Suite à une évaluation faite en 2015, nous avons revu notre stratégie qui prend en compte notre mandat et qui s'articule autour des trois volets : la prévention, le traitement et les actions correctives et le relèvement.

En ce qui concerne la prévention, je préciserais que la prévention commence par soi-même. Chaque membre du personnel signe un engagement de s'informer sur les règles et de se conformer aux termes de la Charte des Nations Unies et aux règles et règlements intérieurs qui gouvernent notre Organisation dont le "Code de Conduite" de la MONUSCO. Nous combinons des actions d'information et de sensibilisation en interne et en externe.

Ainsi, en interne : nous avons mis l'accent sur la formation et la sensibilisation des personnels toutes catégories, à travers des sessions conduites au cours des premières semaines de leur arrivée, obligatoires pour tous, suivis de sessions de rappel et de diffusions de messages visuels tels que les posters et la vulgarisation de la carte "aucune

excuse", une carte qui sera remise à tous les personnels. Nous avons une page web ou les documents essentiels sont disponibles. Pour cette année, nous allons introduire une formation en ligne.

En externe : Nous assurons la sensibilisation des populations vulnérables dans toutes les zones où nous avons une présence notamment à travers des réseaux communautaires et les points focaux locaux qui sont formés pour assurer des sessions aux populations cibles en langues locales. Depuis l'année dernière, nous avons introduit le théâtre et la comédie musicale et autres moyens mieux adaptés afin de mieux atteindre ces populations. Ces réseaux comprennent entre autre des membres de la société civile, des autorités locales (Police, FARDC) et contribuent efficacement à la conscientisation des populations vulnérables qui sont informées sur les procédures internes, de la politique de "Tolérance zéro" et des conséquences néfastes de ces actes sur les victimes. Afin de renforcer la réactivité de ces réseaux et plateformes, nous avons introduit des projets financés dans le cadre du "Fonds ONU-SEA" qui va démarrer sous peu dans les zones cibles. Ils contribueront à réduire la vulnérabilité des personnes à risque, en renforçant leur indépendance économique et réinstaurant ainsi leur dignité et valeurs culturels.

En cette matière, que dit le Code de Conduite en vigueur au sein de la MONUSCO ? Y a-t-il d'autres règles que doit observer le personnel de la Mission ?

Le Code de Conduite de la MONUSCO fixe les normes de conduite pour l'ensemble du personnel de la MONUSCO et lui donne les informations nécessaires pour rapporter les informations possibles de SEA et autres fautes graves et manquements professionnels. En particulier, le Code de Conduite rappelle les obligations et les interdits dont les activités sexuelles avec les enfants et la proposition ou l'offre de biens pécuniaires ou sociaux en échange de faveurs sexuelles entre autres.

Y a-t-il dans la mission une corporation (militaires, policiers, civils) plus concernée que d'autres, du fait de son isolement, ses contacts plus fréquents avec les populations fragiles?

Tout le monde est concerné. Nous avons tendance à croire que le risque est plus élevé chez les militaires qui sont dans des zones isolées avec la présence d'une population très fragile et vulnérable. Il est vrai qu'ils sont plus nombreux et conséquemment, nous avons beaucoup plus de cas qui les impliquent alors

qu'ils sont censés les protéger. Cependant en termes de proportion, nous avons pratiquement le même pourcentage aussi bien pour les civils que les militaires. Notre combat est le même pour tous ! L'objectif est de mettre fin à ces actes quel que soient la catégorie de personnel. La "Tolérance Zéro" s'applique à nous tous !

L'on remarque que les hommes sont malheureusement plus fréquemment indexés par les présumés victimes ? Avez-vous une explication ?

Les statistiques ont démontrés qu'au moins 99% des victimes sont des femmes et plus de 99% des auteurs sont des hommes. Ce qui nous amène à classer les SEA dans les différentes formes de violences basées sur le genre. Cela ne veut pas dire que des femmes ne soient pas auteures de SEA. Nous décourageons toute forme de relation sexuelle abusive ou exploitante en particulier de la part d'un membre de notre organisation. Que cela soit le fait d'un homme ou d'une femme n'aura pas de différence ni au plan du traitement, ni de la sanction.

Faut-il créer une séparation nette entre populations et personnel de l'ONU pour arriver à zéro cas ?

Faire un mur ou une séparation nette ne saurait se faire et sera sûrement contre-productif au risque de les voir faire le mur !!!!! Nous sommes une Opération de paix, avec un mandat qui cadre notre intervention, qui est en priorité la protection des civils et l'appui au Gouvernement de la RDC, pour stabiliser ce pays. Nous ne sommes pas ici pour en rajouter aux malheurs de cette

population qui a assez souffert. Des relations encadrées, se fondant sur le respect de la dignité humaine, pourraient nous amener à zéro cas et ce n'est pas impossible.

Que faites-vous lorsqu'une allégation d'acte d'exploitation ou d'abus sexuel impliquant un membre du personnel de la Mission est portée à l'attention de votre équipe ?

Toutes les allégations de fautes professionnelles rapportées, y compris celles de SEA, sont systématiquement évaluées et lorsque nous avons des éléments suffisants pouvant permettre l'ouverture d'une enquête, nous les transmettons immédiatement au Service des Enquêtes Internes. Selon le cas, l'évaluation peut nécessiter le déploiement d'une équipe de réponse immédiate pour collecter des informations clés et sauvegarder ainsi les éléments de preuves qui seront mises à la disposition des enquêteurs. Lorsque l'allégation implique un membre d'une Unité Constituée militaire nous demandons une notification au pays duquel le membre est ressortissant; en fonction de la qualité de la personne impliquée, notification se fera à travers notre bureau et la mission permanente du pays concerné, qui aura un délai de 10 jours pour confirmer l'envoi/désignation ou non d'une équipe d'enquête. Parallèlement, nous assurons la prise en charge de la supposée victime /plaignant(e) et en fonction de ses besoins immédiats et selon ses souhaits, nous faisons une mise à disposition chez nos partenaires qui sont actuellement l'UNICEF et UNFPFA dans le cadre de leur programme des Violences basées sur le Genre. Lorsqu'il



s'agit de personnels militaires ou de police, le rapatriement dans leur pays est considéré lorsque leur présence dans la mission n'est plus nécessaire à l'enquête. Nous gardons le contact avec les supposées victimes ou plaignants (es) et communiquons à chaque fois que nécessaire, les étapes du processus. De même, par souci de transparence, nous informons régulièrement la population à travers des points de presse et toutes les statistiques sont disponibles dans notre Website (www.cdu.unlb.org).

Et lorsque, après enquête, une telle accusation s'avère fondée, quelles sont les sanctions prévues à l'encontre de la personne coupable de tels actes ?

Lorsqu'un fonctionnaire ou un membre de notre organisation se rend coupable de SEA, la sanction la plus sévère (radiation d'office et/ou suspension définitive du contrat) est considérée. En ce qui concerne les personnes mises à la disposition de l'Organisation par leur Gouvernement ou institutions partenaires, elles sont remises immédiatement avec injonction de leur appliquer de sanctions exemplaires. Au-delà des sanctions administratives, une mise à disposition aux autorités judiciaires est envisageable lorsque l'acte commis est constitutif d'un crime dans le pays. Un système de filtrage est aussi mis en place dans notre système (au niveau du recrutement) afin de s'assurer que toute personne qui a été reconnue coupable de ces fautes ne puisse intégrer l'Organisation sous quelque statut que ce soit.

On laisse aux pays le soin de punir les personnels fautifs. Ne serait-ce pas là une porte ouverte à l'impunité ?

Absolument pas. Il est vrai que c'est une perception mais je devrais préciser que la 2272 apporte une réponse à ce possible sentiment d'injustice et d'inaction. Des mesures particulières sont envisagées qui peuvent aller jusqu'au rapatriement d'une Unité Constituée sans possibilité de la remplacer lorsque le pays ne prend pas de mesures correctives ou des sanctions. Dans le cadre de cette transparence, certains pays

dont l'Afrique du Sud ont tenu des tribunaux militaires spéciaux en RDC et les présumées victimes ont pris part, évidemment, à ces audiences.

Quelles sont les mesures mises en place en faveur de la victime ?

Il faudrait préciser que la responsabilité est une responsabilité individuelle. Notre Organisation a la responsabilité de s'assurer que droit est fait à la victime en facilitant la transmission de sa plainte et assurant sa protection et la confidentialité de ses données et son bien-être et agit en intermédiaire,

“Les statistiques ont démontrés qu'au moins 99% des victimes sont des femmes et plus de 99% des auteurs sont des hommes. Ce qui nous amène à classer les SEA dans les différentes formes de violences basées sur le genre”.

le cas échéant pour faire suivre ses doléances. Lorsque la personne responsable est identifiée et l'allégation confirmée, nous facilitons la communication afin que les aspects connexes (grossesse, enfants) soient pris en compte et qu'une solution soit trouvée.

Pensez-vous que l'ONU devrait faire mieux pour elles ?

Il n'y a pas de processus parfait. Beaucoup a été fait depuis le premier rapport du Prince Zeid et la mise en place de

la directive de l'Assemblée Générale pour la prise en charge immédiate et réponse aux victimes. Dans son dernier rapport le SG Guterres a recommandé la création d'une structure de gestion des droits des victimes. Le processus est cours et les termes de références sont en cours de développement par le bureau de la Coordinatrice Spéciale. En ce qui nous concerne, nous avons déjà nommée une Avocat des droits des victimes (VRA) pour la MONUSCO et cela constituera une étape de plus dans la réponse.

Il nous apparaît que beaucoup de moyens sont mis par exemple dans la sensibilisation des populations ciblées et potentielles victimes de SEA, expliquez-nous leur utilité ?

En effet, elle est la clé. On ne peut pas traiter un problème si on ne prend pas en considération toutes les parties intéressées. Les SEA, dans la majorité des cas sous-tendent un rapport gagnant – gagnant malheureusement basée sous un rapport très inégal et éphémère.

Autant il n'y a pas d'abus sans abuseur autant il n'y a aura pas d'abus sans victime. Beaucoup d'efforts ont déjà été consentis en interne et ils continuent. Je crois fermement qu'une combinaison des actions en interne et en externe pourrait contribuer à un résultat positif. Déjà, les tendances obtenues depuis que nous avons impliqué les populations dans le processus est très positif et je suis optimiste que dans un proche avenir, nous pourrions constater que les efforts consentis dans ce domaine ne seront pas vains.

Ne devrait-on pas plutôt sensibiliser les troupes et personnels en amont de leur affectation sur le terrain, c'est-à-dire chez eux, avant qu'ils n'entrent en contact avec les potentielles victimes ?

Cela se fait. Le règlement demande aux pays fournisseurs de troupes et police de préparer les personnels sélectionnés avant leur déploiement. Cette préparation qui en principe devrait s'étendre sur une période de 3 mois inclut une session sur la protection contre les abus et exploitation sexuels, la connaissance de la culture du pays ainsi que la protection des civils.

Comment mesurez-vous l'impact des efforts que vous déployez dans votre lutte contre les SEA ? Avez-vous des chiffres montrant quelque progrès depuis l'introduction de la nouvelle approche ?

Le type de faute, le nombre des allégations reçues nous parle mais aussi le nombre par zone géographique est à considérer dans notre analyse. Les allégations en relation avec de nouveaux incidents nous donne une idée (1) sur la transparence et l'efficacité du mécanisme et (2) sur son efficacité. Par exemple en 2015, nous avons enregistré 17 cas de SEA. En 2016 avec la mise en œuvre des sensibilisations des Communautés de base, nous avons enregistré 22 allégations dont la grande majorité renvoyait à des incidents qui se sont déroulés en 2013, 2014 et 2015 et ont impliqués 8 mineurs dont 6 filles. Alors que depuis le début de cette année nous en sommes à 12 allégations dont 1 mineure. En outre, dans tous les endroits où nous avons mis en œuvre notre approche, le nombre de cas tend vers zéro.

Optimiste ? La nature humaine étant ce qu'elle est, n'avez-vous pas l'impression de prêcher dans le désert ?

Absolument pas... je suis confiante. Je ne peux pas affirmer que nous aurons zéro cas, mais le nombre d'incidents nouveaux va baisser considérablement au cours des mois à venir. ■



Le Leadership de la Mission à l'école de la lutte contre les abus et exploitations sexuels

Le Représentant spécial du Secrétaire général en RDC, Maman Sidikou, a convié, autour d'un atelier, à Kinshasa, le leadership de la Mission et de l'Equipe pays pour réfléchir sur la Politique de tolérance zéro contre l'Exploitation et l'abus sexuels (SEA). Ci-après, les éléments pertinents fournissent un aperçu global sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réponse stratégique de la MONUSCO, vis-à-vis des SEA.

✎ Par l'Equipe de Conduite et Discipline/MONUSCO

Maman Sidikou, a ouvert l'atelier en commençant par rappeler l'engagement de la MONUSCO à ne pas discréditer le travail ardu accompli par les prédécesseurs et la réputation de la mission, en répondant de manière inappropriée à la problématique de l'exploitation et l'abus sexuels. Reconnaisant l'évolution des efforts fournis, il a mis l'accent sur la complexité de la tâche, en soulignant qu'il était essentiel d'avoir des discussions franches en vue d'identifier les facteurs qui favorisent l'exploitation et l'abus sexuels dans la Mission. Mettant en exergue la Circulaire du Secrétaire général intitulée "Mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels", Adama Ndao, Chef ad- Intérim de l'Equipe de Conduite et Discipline de la MONUSCO, a fixé l'audience sur les définitions de l'Exploitation et la violence sexuelles comme faisant partie des comportements interdits.

Madame Ndao a relevé les priorités clés de la réponse stratégique de la MONUSCO, en soulignant l'approche efficace dans la mise en œuvre des mécanismes communautaires

de réception et dénonciation déjà opérationnels en RDC, dans les différentes provinces notamment à Kisangani, Bunia, Beni, Goma, Kamango, Bukavu, Mutarule, Kamina et Uvira. L'approche holistique de l'assistance aux présumées victimes et victimes d'exploitation et violence sexuelles l'an dernier, présentée comme résultat d'une collaboration étroite avec les partenaires onusiens constituait, dans le pays, une autre étape dans la réponse unanime à des SEA comme famille onusienne. Le concept de vulnérabilité et l'obligation du personnel onusien à offrir une assistance appropriée et inconditionnelle à la population du pays hôte, suscite un principe crucial éducatif, remarquablement bien accepté par les communautés locales.

Au cours du débat, les responsables de la Mission et les Représentants humanitaires de l'Equipe pays, ont pris acte de la responsabilité collective et la détermination à mettre fin aux actes d'exploitation et de violence sexuelles par le personnel onusien et à répondre activement aux incidents perpétrés contre les bénéficiaires dans le pays hôte. Le leadership a reconnu sa

responsabilité à renforcer la plateforme commune dans le combat contre les SEA.

Décisions et recommandations :

Renforcer la prévention : sensibilisation et formation du personnel;

Renforcer le mécanisme communautaire de réception et dénonciation des plaintes (CBCN);

Rehausser la responsabilité coopérative au travers d'une approche centrée sur la victime;

Rappeler la responsabilité du Management su l'obligation à créer et maintenir un environnement sans SEA.

La rencontre a permis de réaffirmer que la création et le maintien d'un environnement de vie et de travail qui prévient l'exploitation et l'abus sexuels constitue aussi bien une responsabilité individuelle que managériale. Le Représentant spécial a clôturé le débat sur la note invitant tout le Leadership à s'engager à travailler ensemble avec les partenaires nationaux et à veiller pendant le processus électoral, à ce que la protection des femmes et enfants soit assurée. ■

Maman Sambo Sidikou

La politique de « Tolérance zéro » n'est pas un simple slogan !

La rencontre initiée par l'Equipe de Conduite et discipline, le 23 février, avec le leadership de la Mission et du Système des Nations Unies a confirmé l'engagement du Chef de la MONUSCO à prévenir et répondre vigoureusement aux actes d'exploitations et d'abus sexuels, commis par le personnel de maintien de la paix et les travailleurs humanitaires. C'est ce que Maman Sambo Sidikou nous a confirmé, dans cet entretien avec Aïssatou Laba Touré.



Maman S. Sidikou



Aïssatou Laba Touré

Les Nations Unies prennent les allégations d'atteintes et d'exploitation sexuels perpétrés par son personnel très au sérieux. En tant que Chef de la MONUSCO, comment ces allégations affectent-elle vos personnels et la capacité de la Mission à remplir son mandat ?

Maman S. Sidikou : Les atteintes et exploitations sexuelles constituent des fautes et manquements d'une extrême gravité et parmi les actes les plus abjectes qu'un membre du personnel de notre organisation pourrait se rendre coupable. Elles affectent notamment sa vie privée, sa situation économique et sociale ainsi que sa carrière professionnelle. Mais surtout, ces abus intolérables portent gravement atteinte à l'image et à la crédibilité de la Mission, avec pour conséquences d'éclipser les résultats positifs obtenus.

Comment abordez-vous la question dans vos interactions quotidiennes avec vos personnels civils et en uniforme ?

Ma détermination à limiter au maximum les cas d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel de la MONUSCO, civil ou militaire, fait partie des priorités quotidiennes de mon travail. La politique de "Tolérance zéro" édictée par le Secrétaire général des Nations Unies à ce sujet est clairement connue du personnel et je veille à son application sans faille. Je ne manque jamais l'occasion de rappeler au personnel de la Mission, à tous les niveaux, cette disposition ainsi que les mesures prises pour la mise en œuvre de ces directives afin de décourager la commission de tels actes.

Pour rappel, ma première note de service dès ma prise de fonction, en novembre 2015, concernait le renforcement de la politique de "Tolérance zéro". Aussi, durant mes visites de

familiarisation, les réunions générales avec le personnel de la Mission que j'organise régulièrement, je tiens à m'adresser à tous en évoquant les dispositions qui sont prévues dans ce domaine ainsi que leurs conséquences sur ceux qui s'aventurent sur ce chemin périlleux. Je préviens aussi les risques auxquels s'expose le personnel, en engageant des actions préventives, notamment par la publication régulière d'une liste des "endroits à ne pas fréquenter", des lieux de haute prostitution, afin d'éviter les opportunités de s'engager dans ces activités interdites.

Par ailleurs, la Chef de l'équipe de Conduite et Discipline me fait le point chaque trimestre sur la mise en œuvre de la stratégie avec des recommandations pertinentes. En concertation avec mes adjoints, les chefs des composantes et les directeurs responsables. J'oriente et donne des directives et

instructions nécessaires pour appuyer le programme de prévention, du traitement et de redressement des cas d'exploitation et abus sexuels. Je fais également le point sur les mesures administratives conservatoires et sanctions prises durant la période des enquêtes et processus disciplinaires, contre ceux qui sont impliqués dans des allégations d'atteintes et/ou d'exploitation sexuelles.

Que dites-vous à ceux qui affirment que ces actes sont commis en toute impunité?

Je leur dirais que nous avons mis en œuvre la politique de "Tolérance zéro" dans cette Mission et depuis que je suis ici, je peux affirmer que tous les cas rapportés ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de mon équipe de déontologie et de discipline. Lorsque les informations reçues sont suffisantes et susceptibles d'être constitutives de faits d'atteintes et/ou d'exploitation sexuelle, j'ordonne l'ouverture d'une enquête par les services compétents. Le cas échéant, je demande que la personne soit immédiatement suspendue de ses fonctions. En ce qui concerne le personnel en uniforme ou mis à la disposition de la Mission par leurs gouvernements, je demande la suspension du paiement des émoluments et indemnités perçus de l'organisation ; et ce, aussi bien pour individus que pour la contrepartie versée à leurs pays, conformément aux directives de l'Assemblée Générale de l'ONU. Je m'assure également par l'intermédiaire du Département d'appui aux Missions de terrain basé au siège de l'ONU que les sanctions prévues sont prises par les services compétents.

A ce jour, toutes les personnes de toutes catégories impliquées dans des cas d'abus et d'exploitation Sexuels ont toutes été suspendues sans exception. En ce qui concerne les fonctionnaires, au-delà de leur suspension de service, le département de gestion des Ressources humaines peut autoriser la suspension temporaire complète ou partielle de leur salaire et autres émoluments. C'est l'occasion de rappeler que la MONUSCO est au service de la population congolaise et que nous ne tolérerons aucun acte contraire à notre vocation. Nous informerons désormais davantage sur les suites des enquêtes et les sanctions infligées aux coupables d'abus et d'exploitation sexuels. Nous invitons d'ailleurs toute personne ayant subi quelque violence ou abus que ce soit à dénoncer ces actes répréhensibles.

Comment rendre possible une justice visible et porteuse de message ?

Il est important de comprendre que les Abus et Exploitation Sexuelles sont des



M. Maman S. Sidikou, lors d'une visite sur le terrain

fautes administratives et professionnelles très graves et prises très au sérieux par notre organisation, de par leur nature et les possibles conséquences malheureuses sur les victimes et sur l'image de l'ONU. Elles sont également complexes et sensibles mais ne sont pas toujours malheureusement constitutives de crimes ou délits dans plusieurs pays, notamment lorsqu'il s'agit de faits de prostitution ou de transactions sexuelles de quelque forme que ce soit. Par conséquent, les procédures sont d'ordre disciplinaire et administratif essentiellement. Cependant, ces faits peuvent être constitutifs de crime lorsqu'il s'agit d'une victime mineure. Il est évident que lorsqu'un membre du personnel sera reconnu coupable de faits criminels, des dispositions sont prévues pour s'assurer qu'il réponde de ses actes devant les juridictions compétentes dans son pays ou dans le pays hôte, selon le cas.

M. le Représentant spécial, en tant que fonctionnaire, mais aussi en tant qu'homme et père de famille, quel est votre message à l'attention de ces hommes qui commettent de tels abus ?

Madame, je n'ai aucun message particulier pour ces ignobles personnes ! Lorsque je recevrai la confirmation qu'ils ont commis ces actes, ils seront déjà en dehors du système, chez eux ou en train de remplir les formulaires et procédures de séparation. Ils n'auront qu'à subir les conséquences de leurs actes. La politique de "Tolérance zéro" n'est pas un simple slogan !

Chère Aïssatou, je suis père en effet, je suis aussi fonctionnaire international et le responsable désigné chargé de la discipline de tous les personnels déployés au sein de la MONUSCO, toutes catégories confondues, qu'ils soient en uniforme ou en civil. A ce titre, je suis responsable devant le Secrétaire général de la mise en œuvre de la politique des Nations Unies, en matière disciplinaire et administrative. Mais aussi et surtout, je suis personnellement un ardent protecteur des

enfants et défenseur du respect de la dignité des femmes et filles. Mon passage à l'UNICEF il y a plusieurs années m'a particulièrement sensibilisé sur cette problématique. Il faut savoir que je suis toujours profondément contrarié de recevoir un rapport qui fait état de ces actes commis par un membre du personnel. Je ne peux comprendre que, hélas, une minorité inconsciente parmi nous, puisse profiter de la vulnérabilité de cette couche de la population affectée par ces années de conflits : celles et ceux qui viennent vers nous, auprès de nos bases, de nos bureaux pour chercher protection ; ceux et celles dont nous avons la charge de veiller sur leur sécurité et leur intégrité ! Je suis attristé de constater que certains parmi nous peuvent être égarés au point de penser et d'entretenir des relations sexuelles avec ces personnes déjà si vulnérables.

Aucune excuse ne peut justifier de tels actes et je demande tout simplement à ceux et celles qui seraient tentés, de se raviser et je dis STOP !

Je sens effectivement votre indignation, vous vous êtes d'ailleurs souvent exprimé publiquement sur la question et votre parole a fait échos. Quels progrès avez-vous enregistré dans ce domaine, depuis votre arrivée à la tête de la MONUSCO ?

Nous avons renforcé nos activités de sensibilisation auprès des populations qui savent maintenant comment et où rapporter ces faits. C'est ainsi que des cas qui étaient méconnus pendant des années sont rapportés, et des enquêtes menées conséquemment. Aussi, nous observons un changement significatif de comportement aussi bien au niveau de notre personnel que des communautés vulnérables. J'ose croire que d'ici la fin de l'année, nous serons en mesure de voir l'impact de notre nouvelle approche par la constatation d'une réduction drastique de tels actes et par ricochet, une baisse notable du nombre de plaintes et d'allégations reçues à la MONUSCO. ■

Un projet pilote pour renforcer la communication auprès des communautés

Au cours des deux dernières années, les médias et les organisations non-gouvernementales ont signalé des allégations d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel de l'ONU. Des rapports indépendants de haut niveau et des Nations Unies ont mis en évidence les défis du système des Nations Unies pour traiter et répondre correctement à ces allégations. De tels actes compromettent la crédibilité et ternissent l'image de l'Organisation dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées et sur la scène internationale, tout en détruisant la vie de ces mêmes personnes que l'ONU est censée protéger.

Par **Sophie Boudre**/ Responsable du projet Com-SEA/UNHQ

En mars 2017, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qui a fait de la question de l'exploitation et des abus sexuels une de ses priorités, a dévoilé sa nouvelle approche au sein de l'Organisation. La stratégie du Secrétaire-général comporte quatre volets. Tout d'abord, il s'agit de placer les droits et la dignité des victimes au centre de notre attention. Selon cette stratégie, l'ONU veillera

aux problèmes de stigmatisation et de discrimination auxquels les victimes sont confrontées et en élargissant l'utilisation de la technologie et des média sociaux afin d'accroître la transparence.

Pour relever en partie ces défis, un projet pilote de six mois visant à renforcer les capacités stratégiques des Missions de maintien de la paix dans le domaine de la communication a été mis en place. Financé

En coordination étroite avec les deux Missions ainsi que l'Unité de Conduite et Discipline et le Bureau de la Coordinatrice spéciale pour l'amélioration de la réponse de l'ONU à l'exploitation et aux abus sexuels, la chargée de projet a mis sur pied une série d'activités à destination des communautés et d'outils de communication afin de promouvoir la politique de "Tolérance Zéro" des Nations Unies, aider les communautés à comprendre et identifier ce qui constitue l'exploitation et les abus sexuels, à pouvoir signaler une allégation tout en obtenant les informations vitales sur l'assistance disponible et le suivi des cas.

En République démocratique du Congo, où le taux d'alphabétisation dans certaines régions est très bas, nous avons priorisé avec la Mission l'usage du théâtre et de la radio comme moyens d'information et de sensibilisation des communautés avoisinant les installations de la MONUSCO. Cependant, même si les immenses efforts consentis par la MONUSCO ont permis une réduction drastique des allégations rapportées cette année, le projet propose aussi de cibler les médias et des couches plus affluentes de la population à travers des activités de sensibilisation aux journalistes et une campagne sur les médias sociaux avec la production d'histoires, portraits et initiatives témoignant des avancées sur la question et des défis qu'il reste à relever.

Les communautés notamment à l'Est de la République démocratique du Congo sont déjà très mobilisées et travaillent déjà en étroite collaboration avec la MONUSCO pour faciliter le signalement des cas et l'assistance aux victimes. C'est en travaillant simultanément sur la prévention auprès des personnels et le renforcement de ces réseaux communautaires exceptionnels que l'on parviendra à lutter de manière durable contre le fléau de l'exploitation et des abus sexuels. ■



Communication par le théâtre

à ce que les victimes reçoivent le soutien et l'attention qu'elles méritent. Deuxièmement, le Chef de l'ONU entend mettre fin à l'impunité grâce à une transparence accrue et à un renforcement du signalement et des enquêtes. Troisièmement, il propose de construire un réseau véritablement multipartite et ouvrir l'Organisation aux commentaires, aux conseils et à l'expertise de la société civile et des partenaires externes. Enfin, il demande à l'ONU de réorienter son approche de la communication stratégique afin de sensibiliser le public mondial

par le gouvernement du Royaume-Uni dans le cadre de son soutien programmatique au Maintien de la paix, ce projet de six mois est piloté dans deux missions sur le terrain, la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RD Congo (MONUSCO) et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA), et supervisé par une chef de projet au sein de la Section des Affaires publiques du Département des Opérations de maintien de la paix – Département de l'appui aux missions, au Siège de l'ONU.

Nord-Kivu

La sensibilisation, l'arme maîtresse

Avant et pendant leur déploiement, tous les membres de la MONUSCO suivent des formations obligatoires dispensées par l'Equipe de Conduite et Discipline (CDT) de la Mission afin de s'imprégner du code de bonne conduite du personnel et des mécanismes de sanction en cas de transgression. La CDT travaille aussi en partenariat avec la police interne de la Mission pour repérer ceux qui enfreindraient ledit code de bonne conduite. Toutefois, force est de constater que certains échappent malgré tout à ce dispositif de prévention. Ainsi, une nouvelle stratégie a été développée: la sensibilisation et l'établissement de réseaux communautaires, qui permet à tout membre de la communauté de dénoncer les cas dont il/elle serait témoin ou aurait connaissance.

Par Bienfait Nzanzu Mwirawavangi et Anne Herrmann/MONUSCO



Une femme de la Police de la MONUSCO sensibilise les étudiants de l'Université de Goma

Alliant les forces de l'Equipe de Conduite et Discipline et celles des communautés, ces réseaux communautaires ou bases communautaires ont quatre impacts positifs: une meilleure détection des cas d'abus et d'exploitation sexuels, ce qui entraîne un effet dissuasif sur le personnel des Nations Unies et un effet de protection au profit des communautés, mais aussi permet de mieux identifier et d'accompagner les victimes. Ainsi ceux qui, membres du personnel onusien, pensaient pouvoir être discrets et échapper aux sanctions savent que dorénavant la communauté, elle-même, est engagée à lutter contre ce fléau.

Après que quatre cas d'abus et d'exploitation ont été rapportés à Mavivi, en territoire de Beni, au cours de l'année 2016 puis confirmés, le bureau de Conduite et Discipline de Beni a pris l'initiative dès mai 2016 de s'associer avec la communauté

locale dans le but de mettre en place un réseau communautaire et de prévenir tout nouveau cas.

Ainsi est né le réseau communautaire de Mavivi, qui est constitué de 40 leaders, issus de toutes les couches de la communauté, parmi lesquels des chefs de quartiers, des enseignants, des cultivateurs, des membres de la société civile, des membres d'associations et de mutualités locales.

Ils ont bénéficié de plusieurs formations dispensées par la CDT, qui ont abordé la définition de l'abus et de l'exploitation sexuels (SEA) et les conséquences des SEA dans la société; la politique de "Tolérance zéro" à l'égard de tels actes et le rôle de la CDT ainsi que les moyens internes mis en œuvre pour lutter contre ce fléau. Au-delà de ces messages, ces formations ont expliqué les processus de documentation, les mécanismes de dénonciation ainsi que le système de prise en charge des victimes

des violences sexuelles, des plaignants et victimes d'exploitation et d'abus sexuels par les structures appropriées de l'ONU.

Ensuite, ce réseau communautaire et l'Equipe de Conduite et Discipline ont ensemble rencontré différents groupes de la communauté pour vulgariser les messages et informer un maximum d'habitants de Mavivi. Par exemple, 36 élèves, dont 12 filles, de l'institut Kartusha de Mavivi ont été sensibilisés. A l'église adventiste de Mavivi, ce sont 42 personnes, dont 36 femmes, qui ont été sensibilisées.

Depuis l'implantation du réseau communautaire à Mavivi, il y a eu des avancées significatives. Sept cas suspects commis entre 2014 et 2016 ont été dénoncés par le réseau communautaire et ont fait l'objet d'investigations. La dénonciation de cas datant de 2014 a marqué les esprits faisant comprendre que tous les cas suspects dénoncés par la communauté, quelque soient leur ancienneté, font l'objet d'enquêtes et de sanctions sévères si les faits sont avérés. Pour les quatre cas, mentionnés précédemment, d'abus et d'exploitation sexuels confirmés au sein de la communauté de Mavivi, des sanctions sévères ont déjà été prises contre leurs auteurs par les pays dont ils sont originaires, et les victimes sont désormais accompagnées et soutenues.

L'établissement de ces réseaux communautaires est une stratégie gagnant-gagnant. La MONUSCO est plus efficace dans sa lutte contre les cas d'abus et d'exploitation sexuels et la communauté, dorénavant suffisamment informée et engagée, est très satisfaite de la présence de ce réseau.

Les communautés avoisinantes attendent avec impatience la mise en place en leur sein de ces réseaux communautaires. Cela sera fait dans le courant du deuxième trimestre 2017 à Butembo, Lubero, Mayisafi, Eringeti et Kamango. ■



Séance de formation des formateurs de la Police MONUSCO à Goma

Le travail de formation sur les SEA

Un élément essentiel à la prévention

Les séances de formation dispensées par l'Equipe de Conduite et Discipline (CDT) de la MONUSCO s'adressent à l'ensemble du personnel de la Mission (militaire, civil, policier) ainsi qu'aux communautés locales. Il s'agit de faire en sorte que tous les membres du personnel s'imprègnent des normes de conduite acceptables pour l'ONU, notamment en matière de SEA, et sachent à quoi ils s'exposent en cas de transgression des règles. Quant aux membres de la population locale, ils sont, en outre, informés des mécanismes en place pour le signalement à la CDT, de cas de SEA impliquant des membres de la Mission mais aussi des procédures de suivi et des suites données aux cas ainsi signalés. Le formateur Jean-Roger Kuate en dit un peu plus à Echos de la MONUSCO.

✂ Propos recueillis par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

En quoi consiste votre travail ?

Jean Roger Kuate : En 2006, lorsque j'obtins le poste de Formateur au sein de l'Equipe chargée de la Conduite et Discipline (CDT) à Kinshasa j'ai formé plus de 15 000 Casques bleus. En 2007, plus de 23 000 Casques bleus reçurent une formation sur la prévention des fautes y compris l'exploitation et les violences sexuelles. Affecté depuis 2014 au bureau Nord Kivu, j'y veille non seulement sur les aspects d'assurance qualité de la formation

dans le domaine de la conduite et discipline au sein de la Mission, mais aussi sur la sensibilisation des communautés.

Vous ne faites pas que de la sensibilisation, concrètement que faites-vous en cas d'allégations de mauvaise conduite de la part d'un ou de plusieurs personnels ?

Concrètement, lorsque l'équipe reçoit une allégation de faute professionnelle, je l'étudie et décide de sa recevabilité

avant de la faire transmettre à l'unité centrale pour évaluation. Selon le cas, il y a ouverture d'une enquête et les éléments y afférents sont enregistrés dans la base de données. S'il s'agit d'un cas d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle, j'envoie une alerte immédiate à la section centrale pour une activation de l'Equipe de Réponse Immédiate (IRT) qui est un mécanisme de réaction immédiate pour la prise en charge de la victime et de collecte d'informations si nécessaire. Il peut s'agir de viol, de rapport sexuel avec des enfants (personnes de moins de 18 ans), de rapports sexuels tarifés ou en échange de quelque chose, de rapports sexuels avec des prostituées, de vols, de cas de corruption pour le recrutement, de faux diplômes et autres faux documents pour bénéficier d'avantages, de falsification de documents pour obtenir un faveur ou un droit de l'Organisation, d'utilisation abusive des outils de l'Organisation, de mauvaise utilisation de l'espace de travail, de discrimination, d'abus de pouvoir, de harcèlement sexuel, de refus de s'occuper de ses enfants, de refus de s'acquitter de son loyer ou des dettes contractées, de manque d'intégrité dans son travail et dans sa vie, de violation de la confidentialité, du trafic d'informations appartenant aux Nations Unies, d'accidents de voiture et de différentes violations du code de conduite auto, de vente de la ration militaire de combat, de violation des règles sur le couvre-feu, de fréquentation d'endroits interdits au personnel etc...

Vous arrive-t-il d'essuyer le courroux d'un personnel qui, peut-être, pense que vous êtes allé trop loin dans sa vie privée ?

Il nous est arrivé de recevoir les foudres de certains de nos collègues qui estiment que nous nous immisons dans leur vie privée quand, par exemple, un de leurs collègues vient se plaindre de leur comportement et veut que nous intervenions afin qu'ils changent car ils risquent d'en arriver à commettre des fautes. Nous sommes obligés souvent de jouer la médiation, tout en leur rappelant la nécessité du respect des règles des Nations Unies. Cependant, en ce qui concerne l'exploitation et les violences sexuelles qui peuvent être commises par le personnel de la MONUSCO, nous n'hésitons pas à rappeler au personnel à tout moment qu'en Mission, on n'a plus de vie privée. On est en service 24/24, 7/7 et que vie privée et vie professionnelle sont entremêlées. Nos règles régissent la vie sur le lieu du travail et en dehors. ■

La participation des Communautés, un atout dans la lutte contre les SEA

Muhindo Kapisa Josué est chef de quartier Nzuma en ville de Beni, commune de Ruwenzori, point focal de la Section Conduite et Discipline, de la communauté, du quartier Mavivi à MONUSCO-Beni. M. Muhindo est à la tête d'un réseau de 40 membres, qui a pour principale mission de dénoncer les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis, dans sa communauté, par les agents de la MONUSCO. Il s'est confié à Alain Coulibaly

Entretien :

Muhindo Kapisa Josué bonjour, Quelles sont les principales tâches qui vous sont dévolues en tant que point focal conduite et discipline Beni-MONUSCO à Mavivi ?

En tant que point focal de la Section Conduite et discipline, de la communauté, du quartier Mavivi, ma principale tâche, est de sensibiliser ma communauté dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels commis par les agents tant civils que militaires de la MONUSCO. Je suis consulté afin de fournir des informations sur les allégations d'abus et l'exploitation sexuels commis, dans ma communauté, par les agents de la MONUSCO.

Est-ce que des cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par les agents de la MONUSCO sont notés ?

Depuis l'implantation de la MONUSCO ici et surtout dans les années 2000, nous avons enregistré de nombreux cas d'allégations d'abus et d'exploitation sexuels commis par les agents de la MONUSCO. A cette époque, nous ne savions pas à qui nous adresser et comme nous sommes proches de la Section des Affaires civiles, c'est vers cette Section que nous avons l'habitude de nous diriger. Avec l'implantation, à la MONUSCO-Beni, de la Section Conduite et discipline, nous avons désormais un interlocuteur à qui nous pouvons nous confier. Nous avons soumis à cette Section, une dizaine d'allégations d'abus et exploitation sexuels. Après enquête, 4 cas ont été confirmés

Quelle est votre méthodologie de travail ?

Juste après ma nomination comme point focal Conduite et Discipline, l'Unité de Conduite et Discipline de la MONUSCO m'a demandé de constituer un réseau composé de 40 leaders. C'est avec cette équipe que nous réalisons nos activités qui tournent autour de : la prévention, la sensibilisation et le référencement des cas avérés. Au sujet de



Muhindo Kapisa Josué

la prévention, nous essayons, entre autres, de montrer à notre communauté les risques liés aux relations que les femmes peuvent entretenir avec les agents de la MONUSCO: les enfants qui se retrouvent sans parents; les maladies sexuellement transmissibles; les grossesses précoces...Concernant la sensibilisation, nous les membres de la base communautaire, travaillons ensemble avec la Section Conduite et Discipline de la MONUSCO-Beni dans ces séances à des points stratégiques comme, par exemple, les marchés, les écoles, les églises... Nous nous adressons à toute la communauté et surtout aux parents afin qu'ils sensibilisent leurs enfants sur les risques de grossesse y compris des mineures. Enfin, le référencement des cas. Lorsque nous recevons une plainte, nous l'examinons, nous discutons avec l'intéressée et si les faits sont avérés, nous informons l'assistant de

Conduite et Discipline de la MONUSCO-Beni, à charge pour lui de transmettre le dossier à sa hiérarchie.

Si vous aviez des recommandations à formuler ce serait lesquelles ?

Nous souhaitons d'abord pour notre communauté qu'elle se sente à l'aise et qu'elle sache que tout ce que nous sommes en train de faire, c'est dans son intérêt. Qu'elle ne puisse pas penser que ces activités sont menées dans le but d'obtenir tel ou tel avantage. Ces activités sont menées avec pour objectif d'arriver à 0 cas d'abus et d'exploitation sexuels. La communauté doit soutenir ce réseau afin que nos actions soient couronnées de succès. Ensuite, concernant la Section Conduite et Discipline, nous suggérons qu'elle renforce régulièrement les capacités des membres du réseau afin de le rendre encore plus efficace. ■

Sud-Kivu et ex-Katanga

La sensibilisation, l'arme maîtresse

Le bureau de terrain de l'Equipe de Conduite et Discipline (CDT) du Sud-Kivu couvre le Sud-Kivu et l'ex-Katanga. Les activités de sensibilisation qu'il mène régulièrement auprès des communautés locales ont pour but principal de susciter une prise de conscience de leur droit d'être protégées contre l'exploitation et les abus sexuels de la part du personnel de la MONUSCO.

Propos recueillis par CDT/MONUSCO

Dans cette perspective, plusieurs objectifs spécifiques sont poursuivis, notamment : établir des contacts et des rapports de confiance et de compréhension avec la population. Ceci se fait à travers un dialogue continu avec les leaders communautaires sur les problèmes d'exploitation et d'abus sexuels et autres actes de mauvaise conduite qui surviennent dans leur milieu. Mais également sur les stratégies efficaces pour éradiquer de tels actes. C'est à l'occasion de ces rencontres que les sensibilisateurs de la CDT distribuent des documents d'information, tels que des dépliants, des brochures, des posters, etc.

Comme il n'est pas possible d'atteindre directement la population d'une localité, les séances de sensibilisation s'adressent aux groupes les plus représentatifs des

différentes couches sociales présentes dans la communauté. Parmi ceux-ci figurent, notamment, les enseignants, les femmes agricultrices, les jeunes filles et les conducteurs de mototaxis, qui sont très souvent constitués en associations de défense de leurs droits. Toutes les autorités locales administratives, celles des services de sécurité ainsi que les membres du bureau de coordination de la société sont également associés à ces rencontres.

Principaux résultats

- au sein des communautés, une connaissance accrue et une meilleure compréhension des normes de conduite de l'ONU, notamment concernant l'exploitation et les abus sexuels.
- dans chacune des localités où

la MONUSCO est déployée, l'établissement d'un réseau communautaire permettant un contact permanent entre la Mission et la population. Ces réseaux, constitués de Points focaux SEA, alertent rapidement la MONUSCO lorsque surviennent des comportements inappropriés de la part de son personnel. Ils facilitent l'accès des victimes d'actes de SEA au mécanisme de dénonciation en place au sein de la Mission.

A ce jour, le bureau de terrain de l'Equipe de Conduite et Discipline pour le Sud-Kivu et l'ex-Katanga a établi ces réseaux communautaires de dénonciation (CBCN) dans neuf localités, à savoir Bukavu, Kavumu, Uvira, Kalemie, Lubumbashi, Minova, Lusenda, Baraka et Minembwe. ■



Sensibilisation du personnel d'entretien à Bukavu

Bunia, dans l'Ituri

La sensibilisation, l'arme maîtresse

A Bunia, le bureau de Conduite et Disciple (CDT) met en œuvre un programme de sensibilisation combinant plusieurs types d'approche afin d'atteindre un maximum de personnes.

Par Mohd Hairi M. Nasir/MONUSCO



Une fillette lit avec intérêt le dépliant distribué lors d'une séance de sensibilisation

L'objectif principal de ce programme de sensibilisation est de créer un partenariat fort avec les populations locales dans le but d'éradiquer les actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel de l'ONU. La nouvelle stratégie consiste, non seulement à sensibiliser les communautés à la question de l'exploitation et des abus sexuels (SEA), mais aussi à les informer sur les mesures de lutte contre ce phénomène. Et pour ce faire, le bureau de la CDT à Bunia a adopté une, deux ou plusieurs combinaisons d'approches dans toutes ces activités de sensibilisation.

Approches et stratégies

Menées dans les propriétés individuelles (domiciliaires), par ex. les résidences privées, les résidences des chefs de villages, les boutiques et marchés de produits frais ces activités de sensibilisation ont pour but d'atteindre le maximum avec le minimum. Faisant face à ces défis et pour les relever, le CDT a mis en place un programme de sensibilisation conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO. Ce type de programme a permis de réduire les coûts par rapport à l'organisation, renforcer

l'esprit d'équipe, procurer plaisir dans le travail et donner aux équipes un sentiment d'appartenance et la satisfaction dans le travail. Menées dans des lieux publics et privés, ces activités visent tantôt des individus isolés tantôt des personnes regroupées. Elles s'effectuent, notamment, dans les écoles, universités, centres communautaires, mosquées, hôtels, prisons, hôpitaux ainsi que le Quartier Général des FARDC de Bunia. Des rapports de terrain entre la CDT avec les agences onusiennes et ONG telles que le

CICR, Justice Plus et autres ont été établis et restent forts. L'assistance et le soutien de ces agences ont permis aux messages d'atteindre ceux qui ne pouvaient pas l'être auparavant.

Réponse aux activités de sensibilisation


La réponse aux activités de sensibilisation du CDT a été importante. En général le public est intéressé à en savoir plus sur le travail de la CDT, les règles et règlements de l'ONU et les voies et moyens de signaler les actes de mauvaise conduite de la part des membres de l'ONU. Cependant la CDT a observé que les étudiants des universités (entre 20-29 ans) se montrent plus sensibles à la question des SEA que leurs compatriotes plus âgés. Lors des discussions, ce groupe pose des questions pertinentes et propose des solutions au problème. Les générations plus âgées sont moins éloquentes, préférant écouter plutôt et participer avec retenue aux débats ouverts, à moins d'être spécifiquement interrogées. Les élèves comme d'habitude aiment la lecture. Ils lisent avec intérêt les dépliants et les posters distribués par la CDT. Ils s'échangent l'information et s'entraident lors des discussions sur les messages diffusés sur les posters.

Connexions avec les communautés

Le rapport entre les communautés et la CDT est aujourd'hui solidement établi. La présence de la CDT est ressentie, acceptée et pourrait être renforcée avec des programmes de sensibilisation continus et robustes en 2017. La communauté de Bunia espère un avenir meilleur; un avenir débarrassé d'actes de SEA. Afin de réaliser et soutenir cette aspiration, la communauté doit aider l'ONU à l'aider. ■



Clôture d'une séance de formation



Général Derrick Mgwebi

Les SEA « trahissent la confiance de ceux que nous sommes venus protéger...cela est inacceptable ! »

Dans le cadre de la Politique de Tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuels, la directive émise par le Commandant de la Force de la MONUSCO, le Général Derrick Mgwebi préconise des mesures proactives pour prévenir ce genre d'agissement répréhensif dans les rangs de la Force, ainsi que des mesures réactives pour que toute allégation de SEA soit traitée de façon appropriée. Les commandants des contingents sont tenus de veiller à ce que leurs hommes ne commettent pas de tels actes et qu'en cas d'allégation de SEA, la Police militaire de la Force est autorisée à appuyer l'Equipe de Conduite et Discipline (CDT) de la Mission dans la conduite de l'enquête préliminaire sur les faits allégués. Dans l'entretien qui suit, le Général Mgwebi nous parle, en détail, de ce dispositif préventif et répressif contre les SEA. Entretien :

Le général Derrick Mgwebi, lors sa visite dans les territoires de Walikale, Masisi, Bunyapuli et Nyabiondo pour s'entretenir avec les populations au sujet de la fermeture de cinq bases de la MONUSCO

Les Nations Unies prennent les allégations d'abus et d'exploitation sexuels perpétrés par son personnel très au sérieux. En tant que Commandant de la Force de la MONUSCO, comment ces allégations affectent-elle vos troupes et la capacité de la Mission à remplir son mandat?

Général Derrick Mgwebi : Le maintien de la paix est axé sur la construction de relations de confiance avec les populations que nous sommes chargés de protéger. Toute allégation prouvée de SEA mettant en cause notre Force brise cette confiance – une confiance difficile à gagner et facilement perdue. On ne peut pas abuser et protéger la population en même temps. En outre, toute allégation mine le moral professionnel de

ces soldats qui commettent des abus, ce qui contrarie notre volonté d'exercer nos devoirs. C'est pourquoi, en tant que Commandant, je prends cette question extrêmement au sérieux. Les SEA sapent la confiance placée en nous par la population et réduit notre capacité à combattre.

Que faites-vous à la MONUSCO pour mettre fin à ce fléau ?

Comme je l'ai dit, je prends ce problème très au sérieux. En avril 2016, j'ai donc émis une directive à l'intention de la Force, sur l'exploitation et les abus sexuels, incitant toutes les unités à prendre des mesures proactives pour prévenir les SEA au sein de la Force. Ces mesures comprennent des séances de formation régulières, des séances

d'information obligatoires dirigées par le Commandement, un ensemble de services de loisirs et de récréation pour le bien-être des soldats, la mise en vigueur des zones interdites, des couvre-feux, d'une politique de non-fraternisation avec la population locale et de la politique de tolérance zéro en la matière. Cela s'est fait en lien avec nos processus en cours visant l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les genres. Dans ma directive, j'ai ordonné la mise en place de mesures rapides et adaptées pour appuyer les services civils de la Mission dans la conduite des enquêtes.

La Force a la responsabilité d'évaluer la performance des Casques bleus et leur adhérence aux règles de conduite et de



Le général Derrick Mgwebi, lors d'une prise d'armes

discipline de l'ONU, notamment en ce qui concerne le respect des règles visant à prévenir les actes d'exploitation et d'abus sexuels – Quelles actions avez-vous entreprises dans le cas d'une évaluation négative?

Je tiens mes commandants pour responsables de tous actes de SEA survenant au sein de leurs unités ainsi que de l'application de la politique de tolérance zéro. Chaque fois qu'une allégation est faite, elle fait l'objet d'une enquête par la Police des Nations Unies (UNPOL) et la CDT, avec l'appui du Chef de la prévôté de la Force (Force Prevost Marshall), si nécessaire. Si nous constatons qu'une unité a ignoré la directive sur les mesures proactives ou a essayé de dissimuler le mauvais comportement, nous dénonçons le pays

concerné. Dans toute unité qui n'a pas mis en œuvre ma directive ou n'a pas réussi à le faire, je tiens le commandant pour responsable. Dans ce cas, je fais des recommandations au siège de l'ONU pour que les commandants et / ou les unités concernés soient rapatriés et j'explique comment ils ne sont pas à même de servir à nouveau avec l'ONU.

Avez-vous espoir de voir un jour cette question résolue avec des solutions durables ?

Notre formation – en particulier le Code de conduite et les briefings du leadership pour les troupes en combinaison avec la fourniture de services de loisirs et de bien-être – est conçue pour inculquer un changement de comportement au sein de la Force afin de prévenir les SEA. Nous intégrons également à toutes nos activités, d'autres directives que nous avons concernant l'intégration de la dimension genre, la protection de l'enfance et le CRSV pour établir des thèmes communs et une approche commune inter-agences. Avec ce cycle de mesures proactives pour s'attaquer au mauvais comportement, et une méthode claire et transparente pour fixer les normes, identifier et punir ceux qui ne respectent pas les normes, j'espère que nous pouvons réduire les taux d'incidents d'abus, résolvant par là le problème autant que faire se peut.

Les actes d'exploitation ou d'abus sexuels affectent de manière dramatique la vie des victimes mais aussi de ceux qui les commettent?

Les victimes qui sont exploitées par des membres de la Force sont soumises à des comportements qui causent des préjudices parfois incommensurables en brisant la confiance que la communauté a placée en nous pour la protéger. Les victimes peuvent ressentir les répercussions de nos actions

pour le reste de leur vie ; elles sont souillées par les comportements médiocres de ceux qui étaient censés les protéger, ce qui les laisse exposées à la marginalisation sociale et à des problèmes de santé durables. Ceci est inacceptable ; ça décrédibilise notre présence et porte atteinte à nos objectifs en tant que Force de maintien de la paix. Et au sein de la Force, cela sape notre cohésion morale, qui est un élément clé de notre capacité. Cela aura également des répercussions sur le soldat. Je n'hésiterai donc pas à rapatrier des soldats ou des unités, et je recommanderai un examen de la force déployée au sein des Nations Unies par le pays contributeur concerné.

Général, vous êtes un soldat. En tant que soldat, vous servez votre pays, mais en tant que Casque bleu, vous servez l'ONU et celles et ceux qu'elle protège. Quelle est votre message à vos troupes, en tant que Casques bleus, mais aussi en tant que soldats des nations qu'ils représentent ?

Nous sommes là pour protéger ; en commettant des actes de SEA, vous trahissez les populations mêmes que vous êtes venus servir. En outre, vous déshonorez votre uniforme et votre pays. Au-dessus de nos drapeaux nationaux, se trouve le drapeau de l'ONU, car nous sommes ici dans ce pays en proie à un conflit, pour représenter l'ONU et, au nom de celle-ci, protéger le peuple de ce pays. Les SEA aggravent la situation et rendent la vie des civils encore pire. Le mandat de l'ONU est de protéger et les SEA portent atteinte à notre mandat et trahissent les valeurs et principes de la Charte de l'ONU et de ceux qui l'ont écrite. Donc en se livrant à de tels actes, les auteurs trahissent non seulement leurs collègues, amis et compatriotes, ils trahissent aussi le consensus de la population mondiale qui les a envoyés ici. ■



Police MONUSCO

Une Task force SEA pour plus d'efficacité

Des centaines d'accusations d'abus et de violences sexuelles ont visé ces dernières années des personnels de l'ONU, civils et militaires, lors des Missions de Maintien de la Paix. La crédibilité de l'Organisation internationale est entachée par ces scandales récurrents. La MONUSCO s'est engagée à appliquer la stratégie du Secrétaire général des Nations Unies et la Police MONUSCO a, dans cette dynamique, adhéré à cette stratégie multidimensionnelle et globale. Des directives du Chef de la Composante Police ont été édictées dont celles à l'endroit des Contingents pour les Policiers Individuels (IPO), et des Unités de Police Constituées (FPU).

✎ **Propos recueillis par Ange Gwemy Noukou/UNPOL MONUSCO**

L'une des pièces maîtresses de ces directives, est la politique de non-fraternisation qui *"interdit au personnel de la Police, tout contact personnel, individuellement délibéré et intéressé avec les populations locales pour des besoins autres que ceux du service et conformément au Mandat en exécution"*. En sus, un couvre-feu a été instauré pour les UNPOL et certains lieux qui pourraient favoriser les SEA, ont été interdits de fréquentation.

En outre, la stratégie de lutte contre les SEA appelle aussi à la responsabilité individuelle et collective de l'ensemble

des personnels de la Composante Police. Les Chefs des Contingents sont invités à garder une vigilance sur chacun de leurs compatriotes et vice-versa, de sorte qu'il n'y ait pas de complicité dans la commission des actes d'inconduite. Des réunions hebdomadaires dans les différentes sections et/ou Secteurs, ainsi qu'au niveau des contingents, sont organisées sur la question des SEA. Et pour marquer un point d'honneur sur la lutte contre les SEA, la Composante Police a organisé le vendredi 07 juillet 2017, une assemblée générale, à laquelle tous les UNPOL ont pris part. A cette occasion, le Général Awalé ABDOUNASIR,

Chef de la Composante Police, a insisté sur l'application stricte de la Politique de "Tolérance Zéro" en matière de SEA.

Ces directives ont été renforcées par la création d'une Task Force EAS dont la mission principale est la mise en œuvre et le suivi de la politique de Tolérance Zéro au sein de la Composante Police. Elle vise à sensibiliser les UNPOL afin qu'ils comprennent les enjeux de cette lutte contre les EAS, les effets néfastes sur les victimes, sur la Mission mais également les conséquences de leurs actes.

Afin de répondre aux attentes en matière de prévention et de sensibilisation

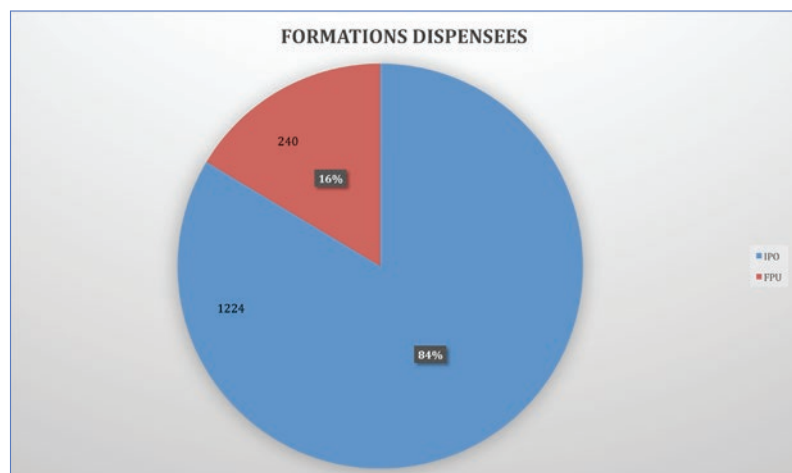
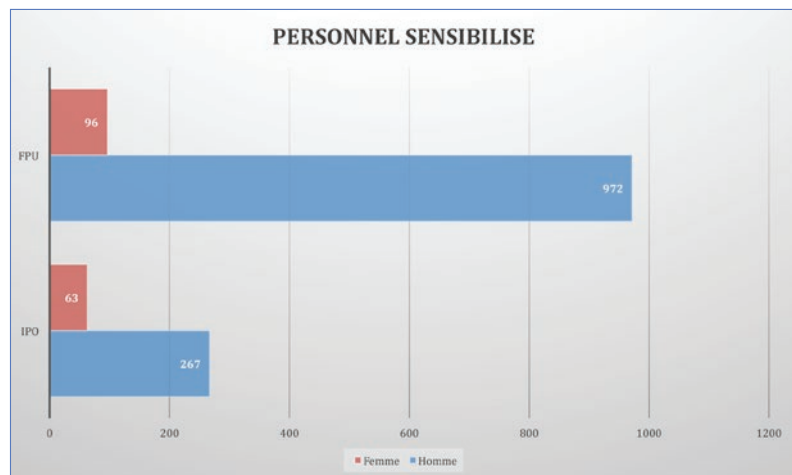
en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la Task Force est chargée de:

- Mettre en œuvre la politique de tolérance zéro;
- Identifier les problèmes éventuels puis proposer et développer des nouvelles dispositions et mesures pour la prévention des SEA ;
- Etablir une stratégie et un plan d'action annuels de lutte contre les SEA ;
- Contribuer à la prévention et à la lutte contre les actes de SEA susceptibles d'être perpétrés par les IPO et les éléments de la FPU ;
- Superviser les formations initiales et continues dispensées aux responsables et différents relais SEA ;
- Assurer la liaison avec l'Equipe de Conduite et Discipline ;
- Représenter la Composante Police auprès de la Task Force SEA de la MONUSCO et de l'IRT dans le cadre d'allégations de SEA ;
- Etablir une synthèse hebdomadaire des rapports de chaque responsable relais SEA à l'intention de la hiérarchie;
- Sur autorisation du Chef de la Composante, initier une procédure d'enquête en cas d'allégations de SEA visant des membres de la Police et en assurer le suivi, avec possibilité d'effectuer des missions sur le terrain;
- Concevoir un mécanisme de suivi pour évaluer la mise en œuvre des mesures concernant les SEA à tous les niveaux de la chaîne de commandement sous le contrôle du Commissaire de police ;
- Définir un mécanisme de contrôle pour assurer le strict respect des zones interdites non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi pour éviter les tentations et les contacts suspects propices à la commission d'actes de SEA ;
- Représenter la Composante Police auprès du Comité des loisirs et de récréation de la MONUSCO



disciplinaires et/ou pénales prévues par les textes. Et ceci d'autant plus que chaque UNPOL, dès l'entrée dans la Mission, signe un engagement de respecter les règles prescrites et d'accepter les sanctions qui découleront des violations des règles de discipline et de conduite. Cet engagement est reconduit à chaque extension du contrat. Le résultat de toutes ces mesures est

incontestablement la prise de conscience par l'ensemble du personnel de la Police, quant à ce fléau, et la baisse drastique des cas d'exploitation et d'abus sexuels au sein de la Composante Police. De 2016 à juin 2017, la Composante Police a enregistré 02 cas de SEA, et s'emploie toujours à lutter pour atteindre l'objectif de zéro cas. Pour la période de janvier à juin 2017



La Task Force SEA est placée sous l'autorité directe du Chef de la Composante Police de la MONUSCO, auprès de qui elle rendra compte de façon hebdomadaire. Elle est mise en place pour permettre à la Composante Police d'apporter des réponses pérennes à ces cas graves d'inconduite.

Cependant, si au-delà de toutes les dispositions préventives, engagées par le Chef de la Composante Police MONUSCO, certains membres de la Police de l'ONU (UNPOL) enfreignent les règles, ils sont systématiquement passibles de sanctions



Général Awale Abdounasir

“Notre objectif à tous c’est d’arriver à zéro cas de SEA”

Avec sa Task Force essentiellement axée sur la lutte contre les abus et l’exploitation sexuelle au sein de la Police de la MONUSCO, le Général Awale Abdounasir est convaincu que la MONUSCO verra les allégations diminuer dans les années à venir. Il s’est confié là dessus à Gwény Noukou.

Les Nations Unies prennent très au sérieux les allégations d’abus et d’exploitation sexuelle perpétrés par son personnel. En tant que Commissaire de la police/MONUSCO, comment ces allégations affectent-elle vos troupes et la capacité de la Mission à remplir son mandat ?

Il faut dire que c’est un phénomène qui interpelle tout le monde. Tous les Casques bleus doivent se sentir interpellés dès qu’un cas d’abus se déclare. La lutte pour l’éradication de ce fléau, nous la menons à tous points de vue, et donc quand il y a défaillance quelque part, cela touche tout

le monde, cela affecte le moral de la troupe. Sur la question des opérations, je dois souligner que la discipline et le respect des consignes représentent quelque chose de très particulier. De sorte que quand il y a un manquement commis ne serait-ce que par une seule personne, cela affecte automatiquement les hommes sur le terrain et cela a également un impact indirect sur les opérations que nous conduisons.

Que faites-vous personnellement pour mettre fin à ce fléau ?

Je dirai d’abord qu’il y a les règles générales

de sensibilisation, de formation, d’édiction de directives et ainsi de suite. Mais au niveau de la police, nous avons ajouté à toutes ces mesures un point très particulier qui est le principe de la non-fraternisation avec la population locale. Il s’agit là d’une directive liée au comportement en général et en particulier au comportement lié à la fréquentation des lieux dits « à risque ». Donc au sein de la police on a strictement interdit d’avoir ce comportement. L’autre mesure qu’on a introduite, c’est qu’on a mis en place des couvre-feux partout. C’est-à-dire que les Casques bleus de la Police de la MONUSCO ont maintenant des heures

pendant lesquelles ils ne doivent pas se trouver à l'extérieur de leur base. Et on a, bien entendu, des patrouilles à l'extérieur pour vérifier. Donc tous ces mécanismes sont mis en place pour prévenir tout abus ou tout cas d'exploitation sexuelle.

Vous avez la responsabilité d'évaluer la performance des personnels et leur adhérence aux règles de conduite et de discipline de l'ONU, notamment en ce qui concerne le respect des règles visant à prévenir les actes d'exploitation et d'abus sexuels – Quelles actions avez-vous entreprises concrètement dans le cas d'une allégation avérée?

Nous avons élaboré une stratégie, nous avons élaboré des plans d'action et nous avons mis en place des mécanismes de veille et d'alerte pouvant nous donner les informations pour réagir très rapidement. Le leadership de la Mission a non seulement pris conscience du problème mais il est déterminé à tout faire pour que cette politique de tolérance zéro soit respectée à tous les niveaux. Quant à l'action à engager lorsqu'un cas s'avère, les choses sont très claires là-dessus. Nous veillons à ce que tout le monde soit mis au même niveau d'information sur ce sujet. Certes, nous faisons toutes ces mesures pour prévenir des cas, mais s'il y a des allégations, on envoie immédiatement une équipe pour vérifier. Et si un cas s'avérait, la procédure est la suivante : d'abord il y a des mesures individuelles et collectives. L'auteur de cet acte-là est mis immédiatement sous enquête et son rapatriement est acté le

plutôt possible. Non seulement le Casque bleu est rapatrié mais il est demandé à son pays d'engager des poursuites contre lui. Donc ce n'est pas parce qu'il quitte la RDC que ce cas-là sera impuni. Pour cela, on rassemble tous les éléments de preuves et on demande au pays concerné d'engager des poursuites.

L'autre mesure c'est qu'à partir du moment où, la police des Nations Unies a un certain nombre de troupes, un certain nombre d'Officiers, on demande la surveillance réciproque, dans chaque unité ou section. Cela veut dire que tout le monde doit travailler de ce point de vue, et si un cas advient, il y a la mesure collective qui s'applique de façon à ce que tout le monde soit sanctionné parce que c'est un travail collectif qui n'aura pas été fait. Et on fait en sorte que l'ensemble de la Police de la MONUSCO soit mis au même niveau d'information et soit donc au courant des risques encourus en cas d'abus.

Avez-vous espoir de voir un jour cette question résolue avec des solutions durables ?

Non seulement je crois mais je suis convaincu au vu de la manière dont nous procédons, qu'on arrivera à zéro cas. Vous n'êtes pas sans savoir que grâce aux efforts fournis dans ce domaine, la MONUSCO a aujourd'hui réduit de 50% le nombre de cas répertoriés. Il reste beaucoup de travail à faire et je suis convaincu que dans un futur proche on arrivera à zéro pourcent, ce qui est notre objectif à tous et que nous sommes tous engagés, et encore une fois

la majorité y travaille, et je suis persuadé qu'on y arrivera très rapidement.

Vous n'êtes pas sans savoir que les actes d'exploitation ou d'abus sexuels affectent de manière dramatique la vie des victimes mais aussi de ceux qui les commettent. Comment faites-vous comprendre cela à vos hommes ?

Mon adjoint et moi sommes sur le terrain régulièrement, nous parlons aux hommes et également aux femmes pour leur expliquer que nous sommes venus en RDC dans le cadre d'une mission de maintien de la paix pour aider les populations et non en aucun cas user de notre position pour en tirer bénéfice ; en aucun cas. Voilà, c'est un langage ferme que nous tenons et nous allons continuer ce langage ferme, et je suis persuadé que dans un futur proche on aura des résultats. J'irai encore plus loin, d'abord pour dire que se livrer à l'exploitation et l'abus sexuels est un comportement criminel, et donc inacceptable. C'est traumatisant pour la victime, qu'elle soit homme ou femme. Bien entendu, la MONUSCO, avec les collègues de l'Equipe de Conduite et Discipline, travaille beaucoup sur la prise en charge des victimes. C'est un volet important pour les Nations Unies, non seulement pour faire en sorte que l'auteur soit puni, traité à la hauteur de l'acte qu'il a commis, mais également qu'il y ait réparation pour les victimes. Donc ce type de comportement, je le répète, n'est pas acceptable et ne sera jamais toléré. Et je suis persuadé que dans un futur proche, tous ensemble on arrivera à éradiquer ce fléau. ■

Le général Awale Abdounasir sensibilise son staff à la prévention et à la lutte contre les SEA





Temoignage

Douloureux d'un cas de SEA vécu par un observateur militaire de la MONUSCO en 2011

Propos recueillis par CDT/MONUSCO

Venu d'un pays d'Afrique de l'Ouest en tant que Casque bleu en RDC, un Officier entretenait des relations intimes avec une dame de la localité où il était en service. Ces relations ont conduit la dame de nationalité congolaise à passer souvent des nuits auprès de son ami. Ces relations se déroulaient sans encombre, sous le regard complice d'un collègue de l'officier de même nationalité qui habitait le même immeuble.

Un matin, alors que les relations avec la dame étaient très approfondies, est arrivé un homme au domicile pour reprocher à l'officier d'avoir détourné son épouse, cette dernière ayant abandonné le domicile conjugal. Il a terminé, disant en présence

de "sa femme", qu'il était prêt à se rendre chez les responsables de la MONUSCO pour rapporter ses malheurs, à moins que des propositions concrètes ne lui soient faites. C'est alors que le chantage a commencé par une première mise de 2000 USD pour calmer la situation. Après cette intermède, la dame a recommencé à fréquenter l'officier et bien sûr, le chantage s'est poursuivi avec plus d'argent à verser. Durant trois mois, les versements se sont poursuivis au profit de "l'époux", allant jusqu'à absorber toute le salaire du missionnaire. Jusque-là, son collègue n'avait rien su du chantage subi par son compatriote mais n'avait non plus rien fait pour mettre fin au SEA.

Ne pouvant plus supporter le "pompage financier" dont il était victime

et craignant d'être couvert de honte et de jeter l'opprobre sur son pays, en cas de divulgation de cette histoire, l'Officier prit la décision fatale de mettre fin à ses jours en se donnant la mort par pendaison. Son corps fut rapatrié dans son pays d'origine et le comble c'est son compatriote qui était resté passif, qui a accompagné le corps du défunt afin de fournir des explications à sa hiérarchie. La victime a été enterrée sans le cérémonial qui accompagne les militaires tombés sur le champ de bataille.

De tout ce qui précède, je voudrais tirer une leçon, et je lance un appel à tous les UNPOL qui liront ce document d'en tirer les leçons convenables. La passivité dans certaines étapes de la vie peut conduire à des situations de non-retour. ■

Code de conduite

SUR L'EXPLOITATION ET LA VIOLENCE SEXUELLES

L'ensemble du personnel civil et militaire des Nations Unies est tenu de respecter les plus hauts standards de conduite et d'intégrité. Le personnel de la MONUSCO ainsi que les employés contractuels de l'ONU doivent, en toute circonstance, traiter la population locale avec respect et dignité. La protection des civils, notamment des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, fait partie de notre mandat.

L'exploitation et la violence sexuelles¹ sont des comportements inacceptables formellement interdits à tous les membres du personnel de l'ONU. Ces actes portent atteinte à l'image et à l'intégrité des Nations Unies en RDC et minent la confiance du public dans l'organisation.

Il est strictement interdit au personnel de la MONUSCO de se livrer à :

- ▶ Tout acte d'exploitation et de violence sexuelles, ou toute autre forme de comportement sexuel à caractère humiliant, dégradant ou servile;
- ▶ Toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans)²; la méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense;
- ▶ L'utilisation d'enfants ou d'adultes pour offrir des services sexuels à autrui;
- ▶ L'offre d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens ou de services à des prostituées ou toute autre personne en échange de faveurs sexuelles;
- ▶ La sollicitation de toute faveur sexuelle en échange d'une assistance fournie aux bénéficiaires de cette aide - telle que la nourriture ou tout autre bien distribué aux réfugiés³;
- ▶ La visite de lieux de prostitution ou de tout autre endroit déclaré interdit.

L'ensemble du personnel de la MONUSCO est tenu d'instaurer et de préserver un environnement propre à prévenir toute exploitation et toute violence sexuelles. En particulier, il incombe aux responsables civils et militaires d'assurer le strict respect du Code de Conduite. Tout membre du personnel de la MONUSCO qui soupçonne un collègue de se livrer à une exploitation ou à des violences sexuelles doit en référer à qui de droit par l'intermédiaire des mécanismes créés à cet effet.

Toute violation du Code de Conduite constitue une faute grave. Les activités d'exploitation et de violence sexuelles feront l'objet d'une enquête et pourront entraîner des mesures disciplinaires strictes, y compris la suspension, le rapatriement immédiat ou le renvoi sans préavis. L'immunité, lorsqu'elle existe, sera levée par le Secrétaire général au cas où cette immunité est susceptible d'entraver le cours de la justice.

1 Exploitation sexuelle désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'une situation de vulnérabilité, d'une position d'autorité ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, notamment en vue d'en tirer des avantages pécuniaires, sociaux ou politiques. On entend par violence sexuelle tout contact de nature sexuelle imposé par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. La menace d'un tel acte constitue aussi une violence sexuelle.

2 Cette disposition n'est pas applicable au personnel national de la MONUC impliqué dans une relation de bonne foi dans le cadre de la législation nationale congolaise et des coutumes du pays.

3 Les relations sexuelles entre membres des Nations Unies et bénéficiaires de l'aide sont vivement déconseillées car elles se fondent sur un rapport de force intrinsèquement inégal.



L'évaluation des risques, un volet important de la prévention de cas de SEA

L'évaluation des risques de survenue d'actes de SEA et autres actes de mauvaise conduite est un volet important de la prévention d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles de la part du personnel des Nations Unies. En effet, elle permet à l'Equipe de Conduite et Discipline (CDT) de la MONUSCO d'identifier les facteurs de risque dans une localité donnée et, sur la base des résultats, de recommander des mesures appropriées pour prévenir de tels actes.

Propos recueillis par CDT/MONUSCO

Les activités d'évaluation des risques de survenue d'actes de SEA et autres actes de mauvaise conduite s'effectuent à deux niveaux. D'une part, une évaluation générale des risques se fait au niveau des localités où sont situées les bases de la MONUSCO, l'objectif principal étant de déterminer

quels sont les plus grands risques de survenue d'actes de mauvaise conduite en général et d'exploitation ou d'abus sexuels en particulier, de la part du personnel des Nations Unies. Cette évaluation se fait progressivement puisqu'elle requiert une connaissance parfaite des différentes dynamiques en présence dans la localité.

Elle se fait par le biais d'entretiens avec les leaders communautaires, les membres des ONG, les autorités locales, etc.

Les facteurs favorisant la survenue d'actes de SEA dans une localité peuvent être, entre autres, les habitudes et comportements sexuels dans le milieu, le degré de pauvreté, le niveau de prostitution, la présence de réfugiés et autres personnes déplacées de force, etc.

D'autre part, un second type d'évaluation des risques s'effectue directement dans et autour des camps et bases de la MONUSCO. L'objectif principal est ici de vérifier si les installations, militaires surtout, de la Mission répondent aux exigences des Nations-Unies en matière de lutte contre les SEA. Ces exigences à remplir sont, notamment : un bon cloisonnement/clôture empêchant le contact entre les militaires et la population; la vérification des installations de divertissement pour les militaires au sein des camps ; la présence ou non d'écoles, ou de réfugiés autour des camps, etc.





Exploitation et abus sexuels

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LES RÈGLES: AUCUNE EXCUSE!

- ! Nous devons à tout moment traiter la population locale avec respect et dignité.
- ! L'exploitation et les abus sexuels constituent des agissements répréhensibles de la part de tout membre du personnel des Nations Unies ou du personnel affilié.
- ! L'exploitation et abus sexuels mettent en péril la vie des personnes que nous avons le devoir de servir et de protéger.
- ! L'exploitation et les abus sexuels sapent la discipline et entachent la réputation de l'Organisation des Nations Unies.

QUICONQUE SERT SOUS LE DRAPEAU DES NATIONS UNIES DOIT RESPECTER LES INTERDICTIONS SUIVANTES:

- ! Toute relation sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans **est strictement interdite**, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans le pays d'intervention ou dans mon pays. La méconnaissance de l'âge réel de la personne ne peut être invoquée comme moyen de défense;
- ! **Il est strictement interdit** de solliciter des faveurs sexuelles en échange d'une somme d'argent, d'un emploi, d'un traitement de faveur, de biens ou de services, que la prostitution soit interdite ou non dans le pays hôte ou dans mon pays;
- ! **Il est strictement interdit** d'imposer toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile;

Je comprends parfaitement que :

- Toute participation à des faits d'exploitation ou d'abus sexuels donnera lieu à une enquête et à des poursuites s'il y a lieu;
- Tout fait avéré d'exploitation ou d'abus sexuels peut entraîner à l'encontre de son auteur des mesures comprenant sans s'y limiter, la suspension, le rapatriement immédiat, le renvoi, l'incarcération ou l'interdiction de travailler pour l'ONU à l'avenir;
- Si je suis témoin de faits d'exploitation ou d'abus sexuels, quel que soit le rang hiérarchique de leurs auteurs, j'ai le devoir de prendre toutes les mesures raisonnables pour les faire cesser et de les signaler sans tarder à mon chef d'unité ou de service;
- ! Le fait de ne pas intervenir ou de ne pas signaler les faits constitue un manquement au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies. **Il n'y a aucune excuse !**



EXPLOITATION



POURSUITES



EMPRISONNEMENT

AUCUNE EXCUSE ■ TOLÉRANCE ZÉRO
À L'ÉGARD DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS



En ligne

ECHOS de la MONUSCO

<http://monusco.unmissions.org/publications>